

BÂTISSONS  
SUR LE **SUCCÈS**

RAPPORT ANNUEL  
2015-2016

DE **L'ACPIR**





L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est l'organisation nationale qui représente près de 1 500 professionnels du domaine de la faillite et de l'insolvabilité. Créée en 1979, l'association professionnelle a pour vocation de promouvoir un système équitable, transparent et efficace d'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

## MISSION

- Former et appuyer ses membres dans la prestation de services-conseils en insolvabilité, en réorganisation et dans d'autres domaines connexes de manière à inspirer au public le plus haut degré de confiance.
- Préconiser l'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation avec justice, transparence et efficacité partout au Canada.
- Faire la promotion des membres de l'ACPIR comme professionnels de première ligne pour toutes questions touchant l'insolvabilité et la réorganisation et agir comme leur porte-parole.

## VISION

L'ACPIR et ses membres sont reconnus comme étant les professionnels de première ligne pour fournir des services spécialisés en matière d'insolvabilité et de réorganisation et trouver des solutions à l'intention des particuliers et des entreprises en difficultés financières.

## VALEURS

L'ACPIR et ses membres misent sur le professionnalisme, la confiance et l'objectivité.

# MOT D'INTRODUCTION



## MISE À JOUR DE L'ACPIR

La formation, la défense d'intérêts et la promotion de ses membres sont les trois volets de la mission de l'ACPIR qui consiste à « former et appuyer ses membres dans la prestation de services-conseils en insolvabilité, en réorganisation et dans d'autres domaines connexes de manière à inspirer au public le plus haut degré de confiance; à préconiser l'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation avec justice, transparence et efficacité partout au Canada; et à faire la promotion des membres de l'ACPIR comme professionnels de première ligne pour toutes questions touchant l'insolvabilité et la réorganisation et agir comme leur porte-parole ». Le président, ou la présidente par intérim dans mon cas, reçoit des directives du conseil d'administration lui permettant d'assurer la mise en œuvre et le maintien de la vision et de la mission de l'ACPIR.

### Groupe de travail chargé de l'examen du PQC

Pour ma part, la formation et le perfectionnement des futurs PAIRs dans le cadre du programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) est l'un des rôles les plus importants de l'ACPIR. Depuis la création du PQC, l'ACPIR est continuellement à la recherche de moyens de l'améliorer. À l'automne 2015, le comité du PQC a retenu les services du psychométricien A. Sidiq Ali pour examiner le processus de l'examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC). Dans son rapport, M. Ali a fait état des points forts et des points faibles du processus. L'ACPIR travaillera en étroite collaboration avec celui-ci pendant la prochaine année afin de peaufiner les processus d'évaluation, tant pour l'ENIC que l'examen du cours de connaissances fondamentales.

L'ACPIR s'est récemment engagée à appuyer le PQC en mettant sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le programme à la lumière des piètres résultats obtenus à l'ENIC. Le groupe de travail a comme mandat de déterminer les mesures à prendre pour assurer la crédibilité de l'ENIC en 2016 et maintenir l'efficacité du programme dans l'avenir afin de continuer à former des professionnels de qualité nécessaires pour assurer l'avenir de la profession. Le rapport du groupe de travail

chargé de l'examen du PQC, présenté en page 27 du rapport annuel, résume bien le travail accompli à ce jour. Je vous encourage à le lire.

### Examen du protocole d'entente

En 2015, votre association a recommandé au Bureau du surintendant des faillites (BSF) certaines modifications à apporter au protocole d'entente conclu en octobre 2009. En vertu de ce protocole, l'ACPIR avait la responsabilité exclusive de l'élaboration et de l'administration du programme de qualification en insolvabilité, que nous avons renommé « Programme de qualification des CIRPs/PAIRs ».

### CAIRP Exchange

Dans un autre ordre d'idées, le comité de la formation continue a recommandé de fusionner le forum sur l'insolvabilité et la réorganisation de Toronto et le programme commercial pour en faire un seul événement, soit le CAIRP Exchange. Le but était de limiter le nombre d'activités concurrentes dans la région du grand Toronto. Les membres ont bien accueilli la nouvelle formule qui s'est avérée une saine décision financière.

### Mémoire au BSF concernant les retraits du compte en banque

En juillet 2015, l'ACPIR a demandé officiellement des modifications pour remédier à trois lacunes sur le plan de la rémunération des syndics quant au moment où ils peuvent prélever leurs honoraires dans les procédures d'administration sommaire en vertu de l'article 155 (partie V) et du paragraphe 49(6) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI). L'ACPIR a proposé d'autoriser des retraits additionnels ainsi que des distributions provisoires et d'abolir la règle du 30 jours.

Votre association a depuis mené des discussions avec le BSF. À sa demande, des commentaires lui ont été formulés quant au solde bancaire minimum à maintenir pour s'assurer qu'il demeure assez de fonds dans l'actif et inciter les syndics à fermer leurs dossiers.

### Nouvelle désignation de syndic

L'ACPIR a travaillé pendant plusieurs mois en étroite collaboration avec le BSF pour modifier la désignation de syndic de faillite. Dans le cadre de cette démarche, votre association a mené de vastes consultations auprès de ses membres au moyen d'un premier sondage suivi d'un vote qui a résulté en un appui sans précédent des membres en faveur du changement de désignation proposée par l'ACPIR au BSF. Le 2 décembre 2015, l'ACPIR a été ravie que le BSF annonce la nouvelle désignation de *syndic autorisé en insolvabilité*, désignation qui reflète mieux toute la gamme de services offerts par les syndics aux consommateurs et aux entreprises en difficultés financières et qui permettra à ses membres syndics de se démarquer nettement des fournisseurs de services non autorisés.

## Examen de la tarification dans les dossiers d'administration sommaire

Des membres de l'ACPIR réclamaient depuis un certain temps un examen de la tarification dans les dossiers de faillite sous administration sommaire. Votre association a entrepris des démarches afin de présenter des motifs valables à l'appui d'une demande de modification tarifaire. Ainsi, en collaboration avec le BSF, l'ACPIR est en train de réaliser une vaste étude sur la tarification en remontant jusqu'en 2000. Cette étude a été confiée à d'Edwin Weinstein, l'un des meilleurs statisticiens au pays. Dans le cadre de ses travaux, M. Weinstein a récemment consulté les membres pour recueillir des données lui permettant de mesurer l'augmentation des frais de fonctionnement des syndicats depuis la dernière modification tarifaire de 1998. L'ACPIR remercie le BSF de lui avoir fourni un imposant résumé des données sur les dossiers d'administration sommaire remontant à 2000, ce qui permettra à M. Weinstein d'analyser confidentiellement les données sous-jacentes. Cette analyse est actuellement en cours.

## Majoration des droits

Pour la première fois depuis 2009-2010, l'ACPIR a augmenté les droits annuels de ses membres et associés pour compenser la forte baisse de ses revenus enregistrée au cours des dernières années. La hausse des droits entrera en vigueur pour l'année d'adhésion 2016-2017.

Les revenus de l'ACPIR ont diminué de près d'un million de dollars depuis l'exercice 2012. Les raisons de ce recul sont aussi celles que les membres peuvent constater dans leur pratique :

- le nombre de nouveaux associés stagiaires inscrits au PQC a chuté de plus de 70 % au cours des quatre dernières années alors que de nombreux bureaux de syndicats font face à une baisse constante de leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité et que le nombre de nouveaux-venus dans la profession diminue;
- les droits d'inscription au tutoriel du PQC ont été réduits de 25% afin de permettre à un plus grand nombre de candidats à l'ENIC de se préparer le mieux possible à l'examen;
- le maintien des droits d'inscription à différentes activités de perfectionnement professionnel offertes par l'ACPIR, notamment la conférence annuelle, afin de les rendre plus accessibles aux membres. Dans le cas des nouveaux membres, ces droits ont été réduits de 50 % pour les encourager à participer aux activités en début de leur carrière. Malgré ces efforts, le nombre de participants aux forums régionaux de l'ACPIR est en baisse.

L'ACPIR est par contre parvenue à maintenir ses dépenses pour l'exercice 2016 au même niveau que celui de 2012. L'ACPIR a stabilisé ses dépenses malgré les fortes hausses du prix des aliments et boissons lors

GRÂCE À L'APPUI DE SES MEMBRES, L'ACPIR A PU ACCOMPLIR DE GRANDES CHOSES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE. L'ACPIR COMPTE SUR VOTRE SOUTIEN INDÉFACTIBLE POUR POURSUIVRE SUR SA LANCÉE AU BÉNÉFICE DE SES MEMBRES POUR LES ANNÉES À VENIR.

de ses diverses activités et des frais de voyage pour les divers comités de l'ACPIR, qui sont au cœur des activités de votre association.

La décision d'augmenter les droits a été difficile, mais l'ACPIR doit améliorer sa stabilité financière si elle veut continuer de réaliser ses objectifs clés pour ses membres. L'ACPIR continue de travailler à l'élaboration d'une stratégie détaillée portant sur ses revenus et dépenses afin d'équilibrer son budget. L'augmentation des droits d'adhésion est une étape importante de ce processus.

## Élaboration d'un nouveau plan stratégique

Le plan stratégique actuel de l'ACPIR arrivera à terme en 2017. Toutefois, compte tenu des nombreux enjeux importants auxquels votre association fait face, un comité du plan stratégique a déjà été mis sur pied.

Cette approche en accélérée adoptée pour élaborer un nouveau plan stratégique s'imposait afin d'examiner en détail les enjeux qui attendent votre association à court terme et d'établir les grandes priorités qu'elle devra mettre en avant pour demeurer utile à ses membres dans un contexte en constante évolution. Le nouveau plan stratégique devra être axé sur deux objectifs principaux : éliminer le déficit structurel de l'ACPIR et lui assurer une situation financière solide pour l'avenir.

Le compte rendu du comité du plan stratégique, présenté à la page 25 du présent rapport annuel, explique en détail le travail important que le comité a déjà amorcé et qu'il poursuivra au cours des prochains mois.

Grâce à l'appui de ses membres, l'ACPIR a pu accomplir de grandes choses au cours de la dernière année. L'ACPIR compte sur votre soutien indéfectible pour poursuivre sur sa lancée au bénéfice de ses membres pour les années à venir.

## Conclusion

Je suis convaincue que le nouveau comité exécutif et le conseil d'administration de l'ACPIR sauront efficacement conduire votre association dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique et prendre des décisions réfléchies qui permettront de restructurer ses finances, se positionner dans le cadre de l'examen de la tarification et de renforcer ses communications avec le BSF.

En terminant, j'aimerais remercier le personnel de l'ACPIR, sous la gouverne de Mark Yakabuski, son président et chef des opérations, épaulé par Ali Hemani, directeur des finances et de l'administration, et Bea Casey, directrice des programmes éducatifs, qui ont joué un rôle de premier plan dans le succès de votre association. L'ACPIR est privilégiée de pouvoir compter sur un personnel dévoué et consciencieux, qui constitue l'âme de votre association.

J'aimerais également remercier les membres du conseil d'administration et ceux du comité exécutif, ainsi que notre conseiller spécial, et souligner leur précieux apport. Les travaux en comité et les discussions autour de la table du conseil d'administration m'ont permis de constater la passion et l'attachement de chacun d'entre eux pour l'ACPIR et l'importance qu'ils accordent à son avenir.

Enfin, et surtout, j'aimerais remercier particulièrement tous les bénévoles et les présidents des comités et des groupes de travail pour leur contribution inestimable. L'ACPIR est une organisation de petite taille qui a de grandes aspirations. Elle ne pourrait atteindre ses objectifs sans l'apport considérable de tous ceux qui mettent bénévolement leur temps précieux à son service.

**Chantal Gingras, CIRP**  
*Présidente par intérim*

# TABLE DES MATIÈRES

**RAPPORT  
ANNUEL**  
2015-2016  
DE L'ACPIR

VISION, MISSION, VALEURS DE L'ASSOCIATION	1
MOT D'INTRODUCTION	2
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR EN 2015-2016	8
COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE 2015	9
COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR	11
STRUCTURE DU PQC	12
COMITÉ DU PROGRAMME COMMERCIAL	13
COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE	15
COMITÉ DE SUPERVISION DE LA FORMATION CONTINUE	16
COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION	17
COMITÉ DES FINANCES	18
COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS	19
COMITÉ D'INTERVENTION	20
COMITÉ DES MEDIAS ET COMMUNICATIONS	22
COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES	23
COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE	24
COMITÉ DU PLAN STRATÉGIQUE	25
GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'EXAMEN DU PQC	27
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC	28
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION	29
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR (SUITE)	30
ADHÉRENTS À L'ACPIR	31
RAPPORT DU TRÉSORIER	32
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	34

## COMITÉ EXÉCUTIF



### PRÉSIDENT DU CONSEIL

(20 août 2015 - 21 juin 2016)  
David Wood, CIRP  
Vancouver, BC



### VICE PRÉSIDENTE DU CONSEIL PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM (dès le 21 juin 2016)

Chantal Gingras, CIRP  
Gatineau, QC



### SECRÉTAIRE/REPRÉSENTANT DE SASKATCHEWAN

Ian Schofield, CPA, CA, CIRP, CBV  
Regina, SK



### TRÉSORIER

Craig Munro, CPA, CA, CIRP  
Vancouver, BC



### DIRIGEANTE SANS PORTEFEUILLE/ REPRÉSENTANTE DE L'ALBERTA

Vanessa Allen, CIRP  
Calgary, AB



### PRÉSIDENT ET CHEF DES OPÉRATIONS

Mark Yakabuski, B.A. (Hons.)  
Toronto, ON

## REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX



### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jennifer McCracken, CIRP



### MANITOBA

Joe Healey, CPA, CA, CIRP



### NOUVEAU-BRUNSWICK

Philip Clarke, CPA, CA, CIRP



### TERRE-NEUVE-et-LABRADOR

Nancy Snedden, CPA, CA, CIRP



### NOUVELLE-ÉCOSSE

Robert Hunt, CPA, CA, CIRP

## REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX (SUITE)



### ONTARIO

Karen Adler, CIRP



### ONTARIO

Sharon Hamilton CPA, CA, CIRP



### QUÉBEC

Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP



### QUÉBEC

Virginie Comtois, CPA, CA, CIRP

## REPRÉSENTANT DE CPA CANADA



Jordan Sleeth, CPA, CA, CIRP

## REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES



Linda Paul, CIRP

## ADMINISTRATEURS EXTERNES



Michael Bray, Q.C.



Steve Erwin

## CONSEILLER SPÉCIAL



Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (Hons.),  
D.E.C.D., D.de l'U. (Hons.), L.L.D., Ad.E

## CONSEIL CONSULTATIF

1979-80 L. Claude Mercure, CPA, CA, FCIRP (ret.)  
1980-81 Keith G. Collins, FCA, CA, CIRP, FCIRP\*  
1981-82 Ian K. Strang, FCA, FCIRP\*  
1982-83 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1983-84 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1984-85 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1985-86 John J. Swidler, FCPA, FCA  
1986-87 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FCIRP (ret.)  
1987-88 Alan G. Driver, CPA, CA, FCIRP (ret.)  
1988-89 George B. Lomas, FCPA, FCA, FCIRP  
1989-90 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1990-91 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, CIRP  
1991-92 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1992-93 Uwe Manski, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1993-94 William J. Drake, FCPA, FCA, CIRP  
1994-95 Gilles Campeau, CPA, CA, FCIRP (ret.)  
1995-96 Stephen H. Barnes, FCIRP (ret.)  
1996-97 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FCIRP (ret.)  
1997-99 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)  
1999-01 Peter D. Wedlake, LL.B., FCIRP  
2001-03 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FCIRP  
2003-05 William Alan Courage, CPA, CA, FCIRP  
2005-07 Claude Gilbert, FCPA, FCA, FCIRP  
2007-09 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FCIRP  
2009-11 Kevin Brennan, CPA, CA, FCIRP  
2011-13 Guylaine Houle, BCL, FCIRP  
2013-15 Paul Casey, CPA, CA, CIRP

\* Deceased

## PERSONNEL DE L'ACPIR

### ADMINISTRATION

Mark Yakabuski, BA (Hons.)  
Président et chef des opérations

Ali R. Hemani, CPA, CGA, FCCA (UK)  
Directeur des finances et de l'administration

### MEMBRES

Rebecca Kinos-Varo, BAA, BA (Hons.)  
Gérante des relations avec les membres, les comités et le conseil

### ÉDUCATION

Bea Casey, B.Sc., MBA  
Directeure, Programmes d'éducation de l'ACPIR

Isabelle Gauthier  
Régistraire du PQC

Nataliia Mykhaylychenko, BA, MA  
Adjointe éducationnelle et technique

### COMMUNICATIONS

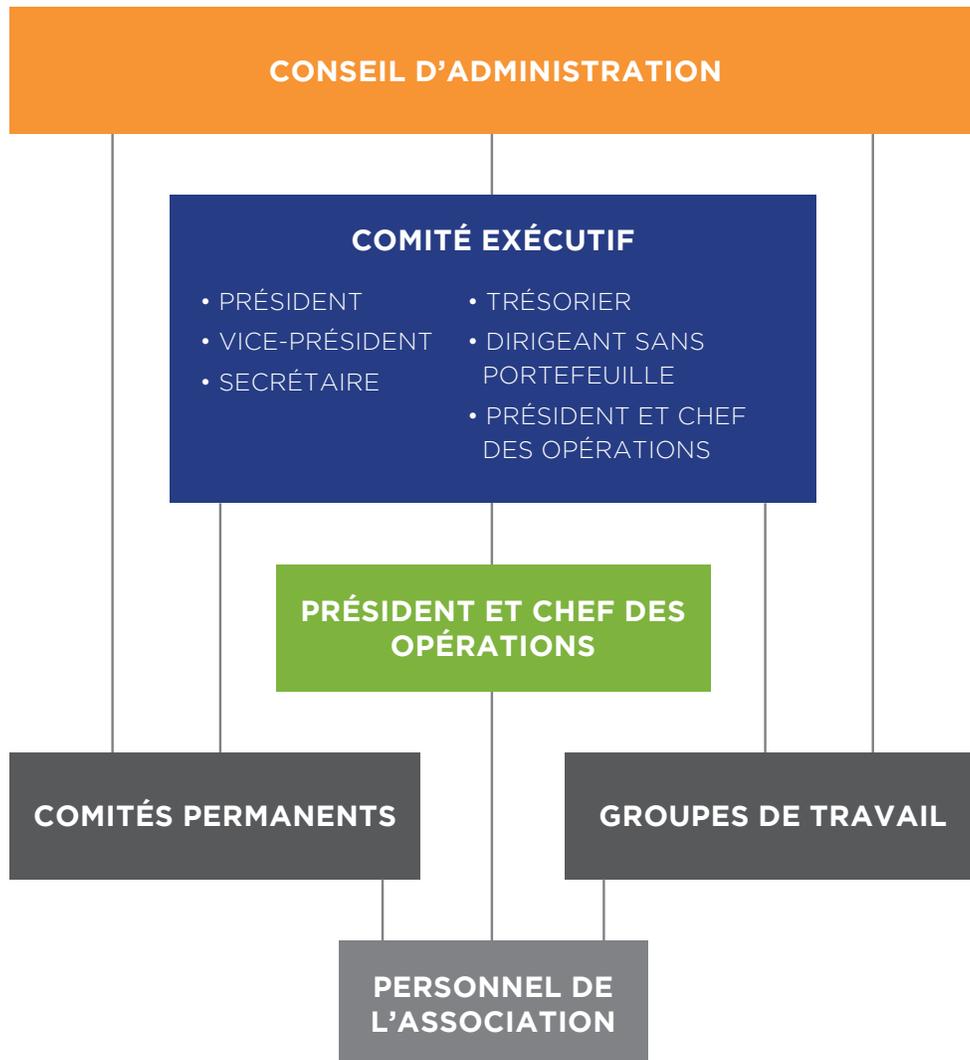
Andrew Flynn, BA, MJ  
Chef des communications

### ÉVÉNEMENTS

Natalie Alfano, BA, MA  
Gérante des réunions et des événements

# COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR EN 2015-2016

Le fonctionnement de l'ACPIR repose sur la contribution généreuse des bénévoles qui mettent leur savoir-faire et leur temps au service de ses nombreux comités et groupes de travail. Les rapports qui suivent donnent un aperçu des activités importantes qui ont été menées à bien en 2015-2016.



# COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2015

## WHISTLER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

**\*Craig Munro, CIRP**  
**Paul Casey, CPA, CA, CIRP**  
**Jennifer McCracken, CIRP**  
**John McEown, CPA, CA, CIRP**  
**Bridget van Wyk, CIRP**  
**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**  
**\*Président**

BC  
ON  
BC  
BC  
BC

La Conférence annuelle de 2015, qui avait pour thème « Atteignez de nouveaux sommets », nous a amenés en Colombie-Britannique dans la majestueuse région de Whistler. Durant trois jours, les délégués ont pu explorer, sous un soleil radieux, toutes les attractions de ce lieu de villégiature de calibre mondial et participer à la panoplie d'activités offertes dans un cadre enchanteur.

La conférence a eu lieu à l'hôtel Château Fairmont de Whistler, fort bien situé au pied du mont Blackcomb. Comme ce centre de villégiature est axé sur les familles, de nombreux participants en ont profité pour amener avec eux conjoint(e)s et enfants, faisant bondir le nombre de participants à plus de 320 personnes.

Les participants ont beaucoup apprécié la nouvelle application événementielle qui leur permettait, entre autres, de consulter l'horaire, de prendre connaissance de la biographie des conférenciers, d'avoir accès à des cartes de la région et de télécharger sur demande des présentations.

L'allocution prononcée par Leonard Brody, visionnaire du monde des affaires et de la technologie, a donné le coup d'envoi à la conférence. En expliquant comment la technologie a su bouleverser les modèles d'affaires établis depuis longtemps, il a captivé son auditoire et incité les participants à la réflexion. M. Brody a été tout à fait à la hauteur de sa réputation d'entrepreneur primé, d'investisseur en capital de risque et d'auteur d'ouvrages à succès.

Outre les nombreuses séances simultanées portant sur des questions d'intérêt pour les professionnels exerçant leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité de consommateurs ou d'entreprises, le programme technique comprenait des séances plénières consacrées à des sujets plus généraux. L'atelier intitulé « Tendances dans les propositions de consommateur » a donné lieu à une discussion très animée entre les participants. Dans le cadre d'un autre atelier, l'invité spécial Darcy Bear, chef de la Première nation Dakota de Whitecap, a livré une présentation instructive et divertissante sur les possibilités de développement économique au sein des Premières nations au Canada



Des membres de l'ACPIR assistant au panel sur les assurances.



Le chef Darcy Bear prenant la parole à la conférence annuelle le 22 août 2015.

et les obstacles auxquels elles se heurtent. Parmi les autres ateliers fort prisés, mentionnons le panel de registraires de tout le pays et celui portant sur la façon de structurer certaines transactions de sociétés afin de pouvoir bénéficier d'attributs fiscaux.

Dans la lignée des conférences précédentes, une activité de golf a été organisée sur le parcours de l'hôtel. Ce parcours, conçu par Robert Trent Jones, coupe à travers la montagne et offre une expérience de golf spectaculaire en Colombie-Britannique. Au nombre des autres activités au programme, mentionnons la

tyrolienne dans les forêts de Whistler, un parcours de 4,4 km en télécabine entre le sommet du mont Whistler et celui du mont Blackcomb ainsi que le circuit gastronomique où les participants ont pu déguster les boissons et mets raffinés au menu des meilleurs restaurants de Whistler.

Le vendredi, la cérémonie de remise des prix a eu lieu dans un cadre décontracté au sommet du mont Whistler, entraînant véritablement l'ACPIR vers de nouveaux sommets. Les participants ont bénéficié d'un ciel sans nuages leur offrant une vue imprenable pendant le trajet en télécabine ainsi qu'au sommet de la montagne. À l'occasion du dîner, un hommage fut rendu aux lauréats des prix annuels remis par l'ACPIR dans ce lieu convenant parfaitement à ceux qui sont au sommet de leur carrière. Alors que la température se rafraîchissait, les participants ont eu droit à une tasse de chocolat chaud, à des couvertures et à des lanternes qui ont créé de l'ambiance pour le retour en gondole.

Le banquet du président du samedi soir marquait la fin de la conférence. La soirée a débuté par une cérémonie traditionnelle de tambours et de bénédiction des Premières nations, suivie d'une danse du cerceau exécutée par Alex Wells, de la Première nation Lil'Wat, champion du monde à trois reprises. Elle s'est terminée par une allocution de David Chilton, à la fois drôle et divertissante. Auteur de l'ouvrage *Un barbier riche*, M. Chilton a raconté à l'auditoire certaines anecdotes intéressantes sur son expérience à l'émission télévisée *Dragon's Den* et a exprimé son point de vue sur la planification financière personnelle. Pour le petit-fils de l'un de nos membres, le point saillant de la conférence a été de rencontrer son idole et de se faire prendre en photo en sa compagnie.

Le comité organisateur n'a ménagé aucun effort pour assurer le succès de la conférence et les commentaires reçus confirment qu'il a indéniablement atteint son objectif. En tant que président du Comité organisateur, j'aimerais en remercier personnellement chaque membre pour les efforts qu'ils ont déployés et le dévouement dont ils ont fait preuve afin d'en faire un événement inoubliable. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux. L'ACPIR devrait être fière de pouvoir compter sur un si grand nombre de membres qui donnent de leur temps pour en faire une association de premier ordre.

Merci à tous les commanditaires, conférenciers et employés de l'ACPIR ainsi qu'à tous les participants. Vous avez tous contribué au succès de l'événement. Au plaisir de vous retrouver à Montréal!

**Craig Munro**, CPA, CA, CIRP  
Président



L'atelier consommateur consacré aux débiteurs ayant une dette fiscale.

# COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR

<b>*Anthony Joseph Tillman, CPA, CA, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FCIRP</b>	<b>QC</b>
<b>Vanessa Allen, CIRP</b>	<b>AB</b>
<b>Virginie Comtois, CPA, CA, CIRP</b>	<b>QC</b>
<b>Professor Gail Fayerman, MBA, CPA, CA</b>	<b>QC</b>
<b>Adam Fisher, CPA, CA, CIRP</b>	<b>ON</b>
<b>Joanne McKee (OSB)</b>	<b>AB</b>
<b>Guy Odhams, CPA, CA, CIRP</b>	<b>AB</b>
<b>*Président</b>	



PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP (CHARTERED INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONAL) /PAIR (DES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION)

Le Comité du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) poursuit activement son travail par le biais de sous-comités et groupes de travail spéciaux. Il a réalisé une variété de travaux en 2015-2016, dont :

- publication de deux devoirs pour le Cours de connaissances appliquées – ces devoirs ont été révisés pour refléter plus fidèlement l'évaluation axée sur les compétences, par opposition à l'évaluation axée exclusivement sur les connaissances;
- conception d'une nouvelle étude de cas qui s'ajoute au matériel du Cours de connaissances appliquées;
- publication d'une version révisée et plus étoffée du Guide de parrainage ;
- mise à jour du lexique; et
- mise à jour du Cours d'introduction à l'insolvabilité et à la réorganisation, y compris l'ajout d'un examen à choix multiples en ligne.

Le Comité s'est constamment efforcé de veiller à ce que le matériel de cours demeure à jour et reflète les changements à la jurisprudence ainsi que l'instruction du BSF sur la délivrance de licences.

À la lumière des résultats obtenus par les candidats aux examens du programme, le Comité du PQC a retenu les services d'un psychométricien (spécialiste de l'évaluation) qui devait d'abord évaluer les aspects de l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences (ENIC) quant à sa conception, son évaluation et administration. Au cours de la prochaine année, il devra présenter au PQC une orientation sur les processus d'évaluation. Le psychométricien travaille en étroite collaboration avec le comité d'examen et nous fait profiter de son point de vue et de son expérience.

Les membres du PQC ont participé activement aux activités du Groupe de travail chargé de l'examen du PQC créé par l'ACPIR en réponse aux préoccupations exprimées par des membres concernant la difficulté pour certains associés stagiaires à mener à bien le programme. Le groupe de travail est d'accord avec

la décision du Comité de limiter à trois le nombre d'essais d'un candidat à l'ENIC à compter de 2017 et de ramener de deux à une fois par an la fréquence de l'Examen du Cours de connaissances fondamentales. Le Comité a également clarifié ses attentes à l'égard du nouveau PAIR et des critères d'évaluation de l'ENIC.

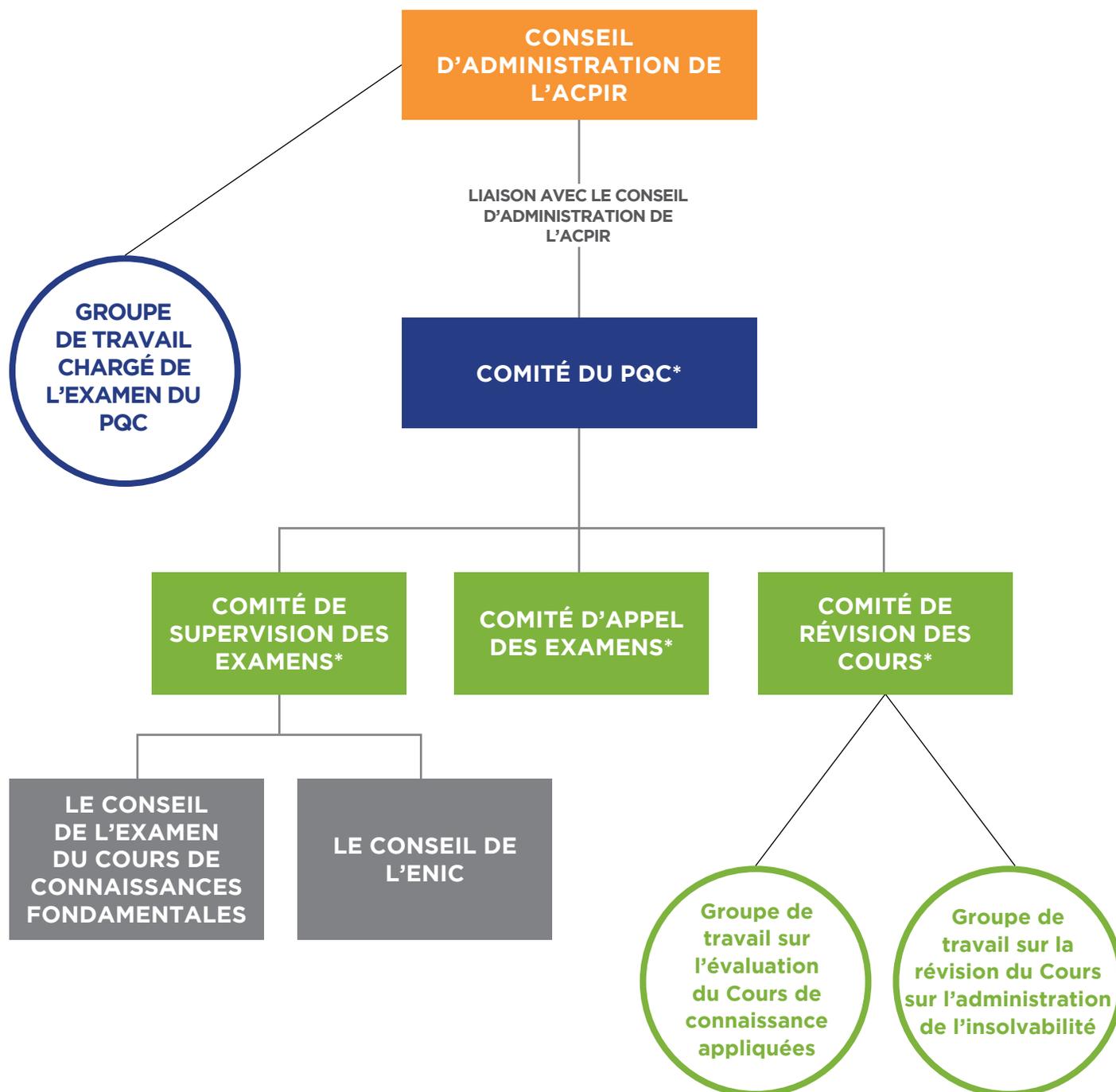
Au cours de la prochaine année, le Comité soutiendra les travaux des comités d'examen et du psychométricien, poursuivra le remaniement des évaluations pour le Cours de connaissances appliquées afin de tenir compte de l'importance accordée à l'évaluation des compétences, effectuera un examen quinquennal du profil des compétences et cherchera d'autres moyens pour apporter un soutien aux candidats au programme et inciter les parrains à participer activement à la formation de leurs candidats.

J'aimerais pouvoir remercier et souligner le travail de toutes les personnes qui contribuent aux travaux du PQC et à son amélioration, mais il serait trop long pour toutes les énumérer ici. Ce sont en particulier les membres de notre propre comité et ceux du Comité de révision des cours, du Comité de supervision des examens, du Conseil de l'Examen du Cours de connaissances fondamentales, du Conseil de l'ENIC et de plusieurs groupes de travail spéciaux. Il y a aussi un grand nombre de bénévoles qui offrent un appui ponctuel lors de la correction des examens dans le cadre des évaluations ou donnent des présentations à la séance annuelle de tutoriel en préparation de l'ENIC, les parrains qui appuient leurs candidats et qui nous font part de leurs commentaires sur les programmes, les employés du BSF, les universitaires, les avocats, ainsi que les membres et les employés de l'ACPIR qui aident à gérer le programme et à coordonner le travail des divers comités. Toutes ces personnes donnent généreusement de leur temps et de leur savoir-faire pour appuyer le PQC et les candidats qui y sont inscrits.

**Anthony Tillman, CPA, CA, CIRP**  
Président

<sup>1</sup> Les associés actuellement inscrits au programme auront le droit de reprendre l'examen encore trois fois, peu importe le nombre d'essais à ce jour.

# STRUCTURE DU PQC



\*Le surintendant des faillites peut désigner un membre d'office pour chacun de ces comités ou sous-comités.

# COMITÉ DU PROGRAMME COMMERCIAL

**\*Brad Newton, CPA, CA, CIRP, CBV**

**Simone Carvalho, CIRP**

**Stefano Damiani, CPA, CA, CIRP**

**Shelby Draper MMPA, CPA, CIRP**

**Stephen Ferguson, CPA, CA, CIRP**

**David Goldband, CPA, CA, CIRP**

**Karen Kimel, CPA, CA, CIRP**

**Alex MacFarlane LL.B**

**Ken Pearl, CPA, CA, CIRP**

**Jeffrey Rosenberg, CPA, CA, CIRP**

**Supriya Sarin, CIRP**

**Adam Sherman, MBA, CIRP**

**Jorden Sleeth, CPA, CA, CIRP**

**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**

**\*Président**

Lors de la réunion de synthèse sur le programme d'insolvabilité et de réorganisation commerciales tenue en juin 2015, il a été décidé que ce programme mettrait dorénavant l'accent sur l'environnement en constante mutation de l'insolvabilité. Enthousiasmés par cette idée, les membres du Comité ainsi que l'ACPIR ont décidé de modifier la formule du programme commercial pour le combiner avec le Forum annuel de l'ACPIR sur l'insolvabilité et la réorganisation, qui se tient en mai, et de le renommer « CAIRP Insolvency and Restructuring Exchange ».

Le comité a déployé des efforts considérables pour établir trois grands axes d'apprentissage, à savoir : les grandes entreprises, les entreprises de taille moyenne et les consommateurs. Le comité a aussi déterminé qu'il organiserait les séances portant sur les grandes et moyennes entreprises et que le Comité du Forum de l'ACPIR sur l'insolvabilité et la réorganisation se chargerait de celles portant sur les consommateurs.

Trois conférenciers invités ont pris la parole dans le cadre du programme :

- Benjamin Tal, économiste en chef adjoint de CIBC Marchés mondiaux, a fait connaître son point de vue concernant les grandes tendances économiques mondiales actuelles et futures ainsi que leur incidence sur l'économie canadienne.
- Après le dîner, le deuxième conférencier invité de la journée, Scott Stewart, chef de la direction d'IBI Group Inc., a exprimé son point de vue sur une période difficile qu'IBI Group inc a traversée et de la façon dont elle avait renoué avec le succès. Sous la gouverne de M. Stewart, l'entreprise a remporté le prix International Turnaround of the Year.

ON  
ON



- Le dernier conférencier invité, Paul Beeston, ancien président-directeur général du club de baseball les Blue Jays de Toronto, a pris la parole à la fin de la séance. Il a captivé l'auditoire en racontant ce qu'il avait fallu faire pour rebâtir les Blue Jays et les amener à remporter la Série mondiale en 1992 et en 1993. Les participants ont aussi pu obtenir des renseignements privilégiés sur la reconstruction actuelle des Blue Jays.

Le programme comprenait également quatre séances portant sur les consommateurs, trois séances sur les entreprises de taille moyenne et trois autres sur les grandes entreprises. Ces séances comportaient les éléments suivants :

## Consommateurs :

- une simulation d'une assemblée des créanciers dans le cadre d'une proposition en vertu de la section I et au cours de laquelle le syndic a dû composer avec les intérêts divergents des créanciers. Afin d'encourager la participation de l'auditoire, il y a eu utilisation d'une nouvelle technologie de votation;
- une analyse de la jurisprudence récente et de son incidence sur l'insolvabilité des consommateurs ainsi que des stratégies permettant de gérer les changements propres à cette jurisprudence;
- un aperçu des pratiques exemplaires à adopter lorsque la LFI et les instructions ne fournissent aucune orientation sur des enjeux touchant les consommateurs;
- une présentation sur les infractions en matière de faillite, les mesures prises par les unités du BSF chargées de la conformité des débiteurs et des enquêtes spéciales pour gérer ces situations difficiles ainsi que sur l'information que les professionnels de l'insolvabilité doivent leur communiquer.

### Entreprises de taille moyenne :

- une vue d'ensemble des produits offerts par Exportation et Développement Canada (EDC) mettant en évidence le mode de fonctionnement des différents programmes, leur incidence sur un prêteur garanti et sa situation en matière de garantie, ainsi que sur les critères d'admissibilité permettant de présenter une réclamation à EDC;
- une analyse des nombreux problèmes liés aux réclamations au titre des privilèges de la construction pour les professionnels qui s'occupent des questions cruciales auxquelles fait face le milieu de l'insolvabilité et les répercussions de dossiers comme ceux d'*Atlas Block Co. Limited* et d'*Iona Contractors Limited*;
- un dialogue concernant des réclamations garanties inhabituelles et l'incidence de ces réclamations sur les autres créanciers garantis ainsi que sur les honoraires des professionnels.



### Grandes entreprises :

- une discussion sur les différences entre les articles de la LFI et de la LACC portant les propositions, plus précisément une analyse des avantages et des inconvénients de chaque type de proposition et dans quelles circonstances est-il approprié de déposer une proposition sous le régime d'une de ces lois;
- un examen approfondi de l'insolvabilité des sociétés pétrolières, gazières et minières, notamment un compte rendu de l'expérience des professionnels qui œuvrent dans ces secteurs en difficulté;
- un examen de l'insolvabilité transfrontalière, au-delà des États-Unis, dans le cadre duquel les panélistes ont passé en revue la complexité du processus d'insolvabilité dans des pays des Antilles, d'Afrique et d'Europe.

Les séances portant sur les grandes entreprises et les entreprises de taille moyenne comportait une mise à jour conjointe par des juges de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, qui ont fait le point sur la nouvelle jurisprudence relative aux sociétés commerciales et aidé à comprendre les types de procédures et les enjeux observés dans les salles d'audience à travers le pays.

Le Comité de cette année était composé d'un grand nombre de bénévoles très impliqués, dont certains membres du comité de l'an dernier, qui ont dû s'engager comme jamais auparavant et se soumettre à un calendrier fort exigeant. Je tiens à remercier tous les membres du Comité pour leur travail acharné, l'intérêt soutenu et le dévouement qu'ils ont mis au service de l'organisation du premier Insolvency and Restructuring Exchange de l'ACPIR.

J'aimerais enfin profiter de l'occasion pour remercier nos nombreux commanditaires, sans qui nous ne pourrions offrir des programmes aussi fructueux. Mentionnons les cabinets d'avocats Aird & Berlis, Cassels Brock, Dickinson Wright, Gardiner Roberts, Gowlings, Loopstra Nixon, McMillan, Miller Thomson, Minden Gross et Thornton Grout Finnigan, ainsi que les bureaux de syndics Alvarez & Marsal, BDO, Deloitte, Ernst & Young, FTI Consulting, Fuller Landau, Grant Thornton, KPMG, KSV, PwC et Richter.

**Brad Newton**, CPA, CA, CBV, CIRP  
Président

# COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

EN ÉLABORANT LA PROGRAMMATION DES FORUMS, LE COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE S'EFFORCE AVANT TOUT DE CHOISIR DES SUJETS PERTINENTS ET D'ACTUALITÉ ET CHERCHE ACTIVEMENT À RECRUTER DES PRÉSENTATEURS DYNAMIQUES ET CAPTIVANTS.

**\*Joe Healey, CPA, CA, CIRP**

**Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP**

**Kimberley Burke, CIRP**

**Rebecca Frederick, CIRP**

**Matthew Golding, CPA, CMA, CIRP**

**Michelle Grant, CIRP**

**John Haralovich, CPA, CMA, CIRP, CFE**

**Robert (Rob) Hunt, CPA, CA, CIRP**

**Jennifer Kelly, CIRP**

**Supriya Sarin, PGDBF, CIRP**

**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**

**\*Président**

Le Forum sur l'insolvabilité et la réorganisation de 2015, qui proposait des possibilités de perfectionnement continu aux membres de l'ACPIR à travers le pays, a eu lieu dans six villes canadiennes en mai et juin 2015, soit Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax.

Les forums annuels s'adressent principalement aux professionnels exerçant leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité des consommateurs et des entreprises de taille moyenne. Ils offrent au Comité exécutif de l'ACPIR une occasion unique de rencontrer les membres de partout au pays et de faire valoir l'importance de l'Association.

En élaborant la programmation des forums, le Comité de la formation continue s'efforce avant tout de choisir des sujets pertinents et d'actualité. Il cherche activement à recruter des présentateurs dynamiques et captivants, en évitant de faire appel aux mêmes personnes à plusieurs reprises ou issus d'un même cabinet d'une année à l'autre. Il s'agit d'un défi constant car il nous faut recruter 94 présentateurs pour l'ensemble des forums, mais le Comité ne ménage pas ses efforts en ce sens.

Le Comité de 2015 s'est efforcé d'éviter toute répétition et tout chevauchement entre les thèmes traités et les décisions judiciaires examinés lors des forums. Ainsi, il a organisé des conférences téléphoniques avec les présentateurs de partout au pays afin d'établir les objectifs et les attentes des séances. Le Comité de 2016 poursuivra dans cette même voie afin d'éviter les chevauchements lors des séances futures. Le Comité est constamment à la recherche de sujets et de présentateurs captivants – vos idées et vos commentaires sont les bienvenus.

Les sujets suivants figuraient au programme des forums de 2015 :

- normes de pratique professionnelle de l'ACPIR;
- mise à jour du BSF;
- mise à jour juridique dans le domaine de l'insolvabilité des entreprises de taille moyenne;
- séance de groupe (insolvabilité des consommateurs) – divers sujets d'actualité sur la scène régionale;
- séance de groupe (insolvabilité des entreprises de taille moyenne) – Dans la tête d'un banquier;
- Allocution de Jesse Brown (René Vézina à Montréal);
- séance de groupe (insolvabilité des consommateurs) – développements récents en lien avec la LFI;
- séance de groupe (insolvabilité des entreprises de taille moyenne) – insolvabilité du commerce de détail;
- bilan jurisprudentiel sur l'insolvabilité des consommateurs;
- incidence du décès d'un failli sur l'administration d'un dossier.

Le sondage mené auprès des participants témoigne d'un niveau de satisfaction relativement élevé – 87 % des répondants ont indiqué que le forum répondait à leurs attentes ou qu'il les dépassait.

En mon nom personnel et en celui des autres membres du Comité de la formation continue, j'aimerais souligner l'apport du personnel de l'ACPIR, en particulier Bea Casey et Cristina Contesti. Leurs efforts et leur soutien y sont pour beaucoup dans le succès des forums et l'efficacité du Comité.

Le Comité est composé de bénévoles engagés issus de différentes régions du pays. Ce fut pour moi un plaisir de travailler avec ces membres de l'ACPIR. Kim Burke, qui a été membre du Comité pendant plusieurs années, prendra la relève en tant que présidente du Comité en 2016-2017. Kim peut compter sur mon soutien indéfectible pour les prochaines années.

**Joe Healey, CPA, CA, CIRP**  
*Président*

# COMITÉ DE SUPERVISION DE LA FORMATION CONTINUE

**\*Robert (Rob) Hunt, CPA, CA, CIRP**

**NS**

**Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP**

**QC**

**Kimberley Burke, CIRP**

**NS**

**Brad Newton, CPA, CA, CIRP, CBV**

**ON**

**Jorden Sleeth, CPA, CA, CIRP**

**ON**

**\*Président**

Créé à la fin de 2013, le Comité de supervision de la formation continue a pour mandat de s'assurer que l'ACPIR offre à ses membres des opportunités de formation continue de qualité, en quantité suffisante et à des fréquences adéquates. Il est composé des présidents et agents de liaison auprès du Conseil d'administration du comité des Forums sur l'insolvabilité et la réorganisation de celui du Programme d'insolvabilité et de réorganisation commerciale et celui de la Conférence annuelle de l'ACPIR 2016.

Plus précisément, le Comité a pour mandat de s'assurer que ces trois activités de formation organisées par l'ACPIR soient bien coordonnées et permettent :

- d'offrir globalement une formation suffisante et appropriée en fonction des secteurs d'activité;
- d'assurer une succession appropriée de présentateurs pour chaque activité;
- de faire en sorte que le mandat de chaque comité soit clair et permette d'atteindre un juste équilibre entre le réseautage, la diffusion du contenu et la rentabilité de chaque activité;
- de s'assurer que le rôle des membres du Comité soit clairement défini;
- de faire en sorte que les programmes se démarquent les uns des autres et puissent favoriser le développement des compétences des participants.

Cette année, le Comité a amorcé ses discussions lors de la conférence annuelle 2015 qui se tenait à Whistler. Il s'est ensuite réuni à l'automne 2015 et au printemps 2016 afin de s'assurer du suivi de ses orientations. D'autres réunions sont prévues afin de faire le suivi des progrès réalisés en matière de la formation en prévision de la conférence annuelle 2016 et de revenir sur la formation offerte au cours de cette année.

Grâce au mécanisme mis en place pour favoriser la communication et la collaboration entre eux, les trois comités chargés de la formation continue ont pu mettre l'accent sur la recherche de présentateurs nouveaux et diversifiés et aussi permettre de réduire les chevauchements qui peuvent se produire lorsque les comités travaillent en vase clos.



À titre de président sortant, j'aimerais remercier les membres du Comité pour leur engagement. Ils ont non seulement su reconnaître l'importance d'offrir le meilleur programme possible à leurs participants respectifs, mais aussi de collaborer ensemble pour renforcer le programme de formation continue.

**Rob Hunt, CPA, CA, CIRP**  
*Président*

# COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

**\*Larry Prentice, FCPA, FCIRP**

**Mary Buttery, LL.B**

**Paul Casey, CPA, CA, CIRP**

**J.F. (Jim) Gilchrist, CPA, CA, CIRP**

**Derek Hynes**

**Philippe Larocque, CPA, CA, CIRP**

**Jeff Lee, Q.C**

**Sanjeev Mitra, LL.B**

**Mark Rosen, LL.B, CIRP**

**Martin Rosenthal, CPA, CA, CIRP**

**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**

**\*Président**

**BC**

**BC**

**ON**

**BC**

**ON**

**ON**

**SK**

**ON**

**NS**

**QC**



Le Comité consultatif de rédaction est responsable de produire le contenu technique et éditorial de *Rebuilding Success*. Depuis son lancement en 2002, le magazine officiel de l'ACPIR n'a cessé d'évoluer, devenant ainsi une publication de premier plan traitant d'un large éventail de sujets qui ont une incidence sur les intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation à travers le Canada.

Le magazine compte maintenant près de 5 000 lecteurs. Il est distribué non seulement aux membres de l'ACPIR et aux associés stagiaires participant à son programme de formation, mais aussi à des avocats, des prêteurs, des responsables de la réglementation, des universitaires et autres professionnels dont les activités sont axées sur le système canadien d'insolvabilité et de réorganisation.

*Rebuilding Success*, qui est publié deux fois l'an, aide grandement ces professionnels à se renseigner sur les enjeux émergents et les faits nouveaux dans le domaine juridique partout au pays et à mieux les comprendre. Les numéros publiés cette année comportaient plusieurs analyses de décisions judiciaires importantes dans des dossiers d'insolvabilité très médiatisés et des articles traitant de l'insolvabilité dans le commerce de détail ainsi que de la situation dans le secteur de l'exploitation pétrolière et gazière. De façon plus générale, d'autres articles portaient sur le contrôle judiciaire des officiers de la cour et sur la recherche d'un juste équilibre dans plusieurs dossiers d'insolvabilité de consommateurs. Il a également été question de l'adoption de la nouvelle désignation de *syndic autorisé en insolvabilité*.

Le magazine met régulièrement à l'honneur des membres influents du milieu de la réorganisation partout au pays. Au cours de cette année, nous avons brossé le portrait de David Wood, nouveau président de l'ACPIR, et de Richard Cregan, registraire de faillite en Nouvelle-Écosse. Il a aussi été question de PAIRs actifs dans leur collectivité.

La publication de *Rebuilding Success* est possible grâce à l'appui de ses annonceurs. Nous sommes heureux de constater qu'un nombre croissant de cabinets spécialisés en insolvabilité et en réorganisation, de cabinets d'avocats et d'autres fournisseurs de services utilisent le magazine pour se faire connaître sur le marché canadien et annoncer leurs services.

Le Comité consultatif de rédaction exprime différentes perspectives sur des questions touchant l'insolvabilité et la réorganisation de toutes les régions du pays. Il est composé de membres de l'ACPIR, d'avocats spécialisés en insolvabilité et d'un banquier en charge des comptes spéciaux. Chaque membre a grandement contribué au choix des sujets et au recrutement d'auteurs pour le contenu rédactionnel du magazine. Je tiens à remercier sincèrement toutes ces personnes pour leur précieux apport aux numéros publiés cette année.

**Larry Prentice, FCPA, FCA, FCIRP**  
Président

REBUILDING SUCCESS AIDE GRANDEMENT CES PROFESSIONNELS À SE RENSEIGNER SUR LES ENJEUX ÉMERGENTS ET LES FAITS NOUVEAUX DANS LE DOMAINE JURIDIQUE PARTOUT AU PAYS ET À MIEUX LES COMPRENDRE.

# COMITÉ DES FINANCES

<b>*Craig Munro, CPA, CA, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>Ali R. Hemani, CPA, CGA, FCCA (UK)</b>	
<b>John Page, FCPA, FCA, CIRP</b>	<b>ON</b>
<b>Jorden Sleeth, CPA, CA, CIRP</b>	<b>ON</b>
<b>David Wood, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>Mark Yakabuski, BA (Hons.)</b>	
<b>*Président</b>	

En février 2016, le Conseil d'administration a approuvé le budget de l'ACPIR pour l'exercice financier 2016-2017.

Au cours du processus budgétaire, le Comité des finances a constaté que les revenus de l'ACPIR avaient diminué de près d'un million de dollars depuis l'exercice financier 2012-2013 en raison de plusieurs facteurs dont, entre autres :

- diminution de plus de 70 % du nombre de nouveaux associés stagiaires inscrits au PQC au cours des quatre dernières années;
- réduction de 25% des frais d'inscription à la session d'enseignement tutoriel sur l'insolvabilité du PQC afin de permettre à un plus grand nombre de candidats à l'ENIC de se préparer le mieux possible à l'examen;
- Maintien des droits d'inscription à différentes activités de perfectionnement professionnel offertes par l'ACPIR, notamment la conférence annuelle, pour en favoriser l'accès aux membres. Réduction de 50% de ces frais pour les nouveaux membres en début de carrière afin de les inciter à participer aux activités. Malgré ces efforts, le nombre de participants aux programmes de l'ACPIR est en baisse.

Je suis cependant heureux de constater que durant cette même période, nous sommes parvenus à contenir les dépenses de l'ACPIR pour l'exercice financier 2015-2016 au même niveau que celui de 2012-2013 et ce, en dépit des fortes hausses du prix des aliments et boissons pour nos diverses activités et de celui des frais de voyage associés aux importants travaux effectués par les différents comités de l'ACPIR.

L'ACPIR accuse donc un déficit structurel important. Avec l'aide du directeur des finances de l'Association, le Comité des finances a examiné plusieurs modèles financiers reposant sur diverses hypothèses afin de trouver des façons de résoudre ce problème. En s'appuyant sur la solidité des liquidités de l'ACPIR, le Comité des finances a décidé d'augmenter certains frais pour aider à combler le déficit. Il entend travailler avec le Comité de planification stratégique pour

équilibrer à court terme le budget de fonctionnement de l'ACPIR.

Plusieurs augmentations ont donc été proposées par le Comité des finances et approuvées par le Conseil d'administration de l'ACPIR pour l'exercice 2016-2017, à savoir:

- 150 \$ pour les droits d'adhésion des membres ;
- 65 \$ pour les droits d'adhésion des associés stagiaires;
- 100 \$ pour les droits d'adhésion des syndicats corporatifs;
- 250 \$ pour les frais d'inscription à la session d'enseignement tutoriel sur l'insolvabilité;
- 150 \$ pour les frais d'inscription au cours sur l'administration de l'insolvabilité;
- 100 \$ pour les droits d'inscription au PQC.

Le conseil d'administration a aussi approuvé la recommandation du Comité des finances selon laquelle les fonds affectés à l'interne au PQC devraient être réaffectés pour constituer une réserve pour imprévus de 1,2 million de dollars.

J'aimerais remercier les membres du Comité des finances ainsi qu'Ali Hemani, directeur des finances et de l'administration, pour le temps, les efforts et les conseils dont ils nous ont fait bénéficier tout au long de l'année.

**Craig Munro, CPA, CA, CIRP**  
*Président*

# COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

\*Donna Collins, FCIRP

William (Bill) Courage, CPA, CA, FCIRP

Chantal Gingras, CIRP

Guyline Houle, BCL, FCIRP

Garth MacGirr, FCPA, FCA, FCIRP (ret.)

Larry Prentice, FCPA, FCA, FCIRP

Peter Wedlake, LL.B, FCIRP

Mark Yakabuski, BA (Hons.)

\*Présidente

MB

ON

QC

QC

ON

BC

NS

## RÉCIPIENNAIRES DES PRIX 2016

### Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation

Paul Casey, CPA, CA, CIRP - Deloitte Restructuring Inc.

### Prix du mérite pour les nouveaux membres

Sean Stack, CIRP - S.R. Stack & Company Ltd.

### Prix du bénévole exceptionnel

Catherine Hristow, CPA, CMA, CIRP - Deloitte Restructuring Inc.



CAIRP Fellowship recipient, Leanne Salzyn, with Past-Chair, Paul Casey.

Le Comité de nomination aux prix et distinctions a reçu des mises en candidatures pour le titre de Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (FPAIR), le Prix du bénévole exceptionnel et le Prix du mérite pour les nouveaux membres en 2015-2016.

Le Comité a recommandé les candidatures suivantes pour le titre de fellow et le Prix du mérite pour les nouveaux membres. Il est fier d'annoncer que le conseil d'administration a approuvé ses recommandations.

Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation : **Paul Casey**, CPA, CA, CIRP - Restructuration Deloitte Inc.

Le titre de fellow est la plus haute distinction que l'Association puisse accorder à un membre. Il rend hommage aux membres qui ont assuré de façon soutenue des services exceptionnels à l'Association et qui ont fait une contribution notable au domaine de l'insolvabilité au Canada.

Prix du mérite pour les nouveaux membres : **Sean Stack**, CIRP - Stack & Company Ltd.

Ce prix rend hommage aux nouveaux membres qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers aspects de leur vie personnelle et professionnelle. Il favorise l'émergence des futurs leaders de l'ACPIR en encourageant les nouveaux membres de la profession à adopter des pratiques exemplaires et à adhérer à des normes d'excellence, d'intégrité, d'innovation, de dévouement et d'équilibre.

Le Comité a décerné le Prix du bénévole exceptionnel à **Catherine Hristow**, CPA, CMA, CIRP - Restructuration Deloitte Inc. - en reconnaissance de sa remarquable contribution à l'ACPIR dans le cadre de ses activités bénévoles.

Le Comité encourage vivement tous les membres à prendre connaissance, sur le site Web de l'ACPIR, des critères d'attribution pour chacun de ces prix et à soumettre la candidature de leurs pairs.

**Donna L. Collins**, B.A., B.Com. (Hons.), FCIRP, SAI  
Présidente

# COMITÉ D'INTERVENTION

**\*Sharon Hamilton, CPA, CA, CIRP**

**Michael Bray, Q.C**

**Philippe Bélanger, LL.B., BCL**

**Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FCIRP**

**Christopher Galea, CPA, CA, CIRP**

**Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (Hons.),  
D.E.C.D., D.de l'U. (Hons), L.L.D., Ad.E.**

**Peter Wedlake, FCIRP**

**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**

**\*Présidente**

Le Comité d'intervention reçoit et examine les demandes des membres qui souhaitent que l'ACPIR intervienne dans des dossiers où des procédures judiciaires ont généralement – mais pas toujours – été intentées. Le principal intérêt de l'ACPIR tient au fait qu'elle intervient principalement en tant que tierce partie pour défendre des principes fondamentaux et protéger l'intégrité du système de faillite et d'insolvabilité.

Le Comité d'intervention passe en revue chaque demande d'intervention pour déterminer si elle répond à certains critères et, le cas échéant, formule une recommandation appropriée à l'intention du Comité exécutif de l'ACPIR.

Les conditions à respecter sont les suivantes :

1. L'enjeu est-t-il d'importance ou de portée nationale?
2. Y a-t-il une incidence sur la pratique établie en matière d'insolvabilité?
3. La situation va-t-elle à l'encontre des objectifs de la législation fédérale en matière d'insolvabilité?

Le Comité d'intervention a eu fort à faire en 2015-2016. Il s'est intéressé à de nombreux dossiers entendus par les tribunaux et l'ACPIR est intervenue dans certains d'entre eux.

Dans deux dossiers dont avait été saisie la Cour suprême du Canada (*407ETR et Moloney*), les autorités gouvernementales avaient refusé de renouveler un certificat d'immatriculation et aussi suspendu un permis de conduire à deux faillis ayant obtenu leur libération. Dans le premier cas, le failli avait omis de rembourser à l'entreprise 407ETR une dette de péage échue. Or, la charte de 407ETR autorisait cette dernière à demander au registraire des véhicules automobiles le non renouvellement de son certificat d'immatriculation. Dans le second cas, en raison du non paiement d'une

**ON** somme due suite à un accident d'automobile alors qu'il n'était pas assuré, l'autorité compétente avait suspendu le permis de conduire du failli. Dans ces deux dossiers, des membres de l'ACPIR lui avaient demandé d'intervenir auprès de la Cour suprême du Canada. Les requêtes en intervention ont été rejetées mais l'ACPIR a obtenu un mandat d'observateur. Conformément à la doctrine de la prépondérance fédérale, la Cour suprême du Canada a jugé que ces mécanismes administratifs ne permettaient pas aux faillis de prendre un nouveau départ, qu'ils portaient atteinte à l'esprit de la LFI et entravaient son objectif en refusant soit de renouveler le certificat d'immatriculation ou soit en suspendant le permis de conduire de faillis libérés.

**NB**  
**QC**  
**QC**  
**ON**  
**QC**  
**NS**

Dans un autre dossier, l'Agence du revenu du Canada (ARC) cherchait à appliquer compensation dans un dossier de proposition entre un remboursement post-faillite et une dette pré-faillite. Cette question est actuellement en délibéré par le registraire des faillites saisi de la cause. L'ACPIR est intervenue agressivement pour défendre la position selon laquelle une proposition ne peut pas et ne devrait pas contenir de disposition accordant à l'ARC une position plus avantageuse que celle d'un créancier non garanti. Ce dossier a des répercussions sur toutes les propositions de consommateur où l'ARC est un créancier. Faute de cohérence à travers le Canada, l'ARC a tenté par divers moyens d'obtenir une position plus avantageuse que celle d'un créancier non garanti. À la demande du registraire, l'avocat de l'Association lui a remis de la jurisprudence pertinente. Il est à espérer, et à souhaiter, une décision qui pourra s'appliquer à tous les cas similaires et qui établira le principe selon lequel l'ARC ne peut améliorer son rang au-delà de celui de tout autre créancier non garanti.

La même question s'est posée – indirectement – au Québec dans l'affaire *Kitco*. Alors que cette entreprise avait demandé et obtenu la protection des tribunaux, Revenu Québec lui a refusé le remboursement de sommes postérieures à sa procédure et auxquelles elle avait droit en invoquant que Kitco lui devait des sommes considérables pour la période antérieure à sa procédure. La Cour supérieure a statué en faveur de Kitco et refusé à Revenu Québec le droit d'appliquer compensation entre ces sommes. Revenu Québec et l'ARC ont interjeté appel et l'ACPIR a demandé et obtenu le statut d'intervenant. L'appel sera entendu cet automne devant la Cour d'appel du Québec. L'ACPIR a l'intention de déposer un mémoire et de plaider oralement en soutenant la décision de la Cour supérieure.

En Alberta, l'affaire *Redwater Energy* témoigne des problèmes causés par les faibles prix mondiaux de l'énergie. Dans ce dossier, le séquestre-syndic a pris des dispositions pour vendre des puits de pétrole et de gaz rentables, tout en renonçant aux puits non rentables et, dans les faits, les abandonnant. Selon les autorités environnementales de la province, le séquestre-syndic devait utiliser le produit de la vente des puits rentables pour remettre en état les sites des autres puits abandonnés avant de rembourser le créancier garanti. L'ACPIR a obtenu le statut d'observateur dans ce dossier et elle a fait des représentations soutenant la position du séquestre-syndic selon lequel l'entreprise pouvait vendre les puits rentables et utiliser le produit de la vente pour rembourser le créancier garanti plutôt que de procéder à la réhabilitation environnementale des puits non rentables abandonnés. Dans une décision détaillée et faisant état de la position de l'ACPIR, le juge en chef de l'Alberta a statué que le séquestre-syndic pouvait procéder à la vente des puits rentables et en utiliser le produit pour rembourser le créancier garanti, sans tenir compte des puits non rentables. La décision a été portée en appel et l'ACPIR a demandé un statut d'intervenant devant la Cour d'appel de l'Alberta. Il est fort probable que cette cause se rendra jusqu'à la Cour suprême du Canada.

D'autres dossiers ont été soumis au comité mais il a été décidé que l'intervention de l'ACPIR n'était pas nécessaire.

**Sharon Hamilton**, CPA, CA, CIRP  
Présidente

# COMITÉ DES MEDIAS ET COMMUNICATIONS

<b>*Mary Ann Marriott, CIRP</b>	<b>NS</b>
<b>Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP</b>	<b>QC</b>
<b>Jean-François Cliche, CIRP</b>	<b>QC</b>
<b>Steve Erwin</b>	<b>ON</b>
<b>Michelle Grant, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>Jennifer Kelly, CIRP</b>	<b>SK</b>
<b>Jennifer McCracken, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>Matthew Munro, CGA, CIRP</b>	<b>NB</b>
<b>François Noël, CIRP</b>	<b>QC</b>
<b>Ashvin Sharma, CIRP</b>	<b>ON</b>
<b>Mark Yakabuski, BA (Hons.)</b>	
<b>*Présidente</b>	



Durant la dernière année, le Comité des medias et communications (CMC) a poursuivi et renforcé avec succès sa présence dans les médias sociaux.

Le CMC a pour mandat d'examiner et d'approuver le matériel d'information utilisé sur les plateformes numériques de l'ACPIR comme, par exemple, dans les médias sociaux et les autres modes de communication en ligne. En 2015-2016, nous avons publié 22 blogues portant sur divers sujets d'intérêt pour nos membres et le grand public en général.

La fréquentation de nos plateformes numériques n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière année. Le nombre d'abonnés au compte Twitter de l'ACPIR (@cairp\_acpir) est passé de 400 l'an dernier à 620. Nos gazouillis ont été partagés par des organisations bien en vue dont, entre autres, le Wall Street Journal, INSOL International et divers ministères. Vous pouvez aussi suivre l'ACPIR sur Facebook à l'adresse [facebook.com/cairp.ca](https://facebook.com/cairp.ca).

Le compte LinkedIn de l'Association lui a permis de rester en contact avec plus de 537 professionnels, dont bon nombre de ses membres et d'autres intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation, tels des avocats et des juges.

Le blogueACPIR ([cairp.ca/media/CAIRPblog](https://cairp.ca/media/CAIRPblog)) continue de diffuser des billets divertissants et instructifs portant sur des sujets variés. Les billets publiés cette année, rédigés par des membres et des amis de l'ACPIR, exploraient divers sujets, comme le travail à l'étranger, les comptes rendus produits par les professionnels locaux participant à INSOL International, un aperçu de la vie des professionnels de l'insolvabilité, une analyse de décisions rendues par les tribunaux dans le domaine de l'insolvabilité et les statistiques sur la faillite publiées par le Bureau du surintendant des faillites.

La version améliorée du site Web de l'ACPIR, à l'adresse [CAIRP.ca](https://CAIRP.ca), a été bien accueillie. La fréquentation est demeurée stable et les visiteurs ont consulté en moyenne environ 1 000 pages par mois, atteignant le nombre record de 3 400 au printemps 2016.

Le CMC et le Comité des communications ont adopté une approche proactive dans leurs discussions et communications concernant l'adoption de la nouvelle désignation de *syndic autorisé en insolvabilité* (SAI) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le CMC continuera d'explorer de nouvelles façons d'inciter les professionnels de l'insolvabilité à partager leur savoir-faire et à faire connaître leur parcours sur nos différentes plateformes numériques afin de renforcer les liens avec le milieu et avec le grand public en général.

Les personnes qui aimeraient publier un billet sur notre blogue sont invitées à communiquer avec Andrew Flynn, chef des communications, à l'adresse [andrew.flynn@cairp.ca](mailto:andrew.flynn@cairp.ca).

**Mary Ann Marriott, CIRP**  
*Présidente*

# COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES

**\*Gordon Boersma, CIRP**  
**Kevin Brennan, CPA, CA, CIRP**  
**Daniel Budd, CIRP**  
**Jean-François Cliche, CIRP**  
**Shannon Desaulniers, CIRP**  
**Matthew Golding, CMA, CIRP**  
**Patricia Marshall, CIRP**  
**Linda Paul, CIRP**  
**Nicholas To, CPA, CMA, CIRP**  
**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**  
**\*Présidente**

AB  
BC  
QC  
QC  
ON  
NS  
BC  
BC  
ON

Le Comité des nouveaux membres (CNM) est composé de neuf personnes provenant de diverses régions du pays et qui ont obtenu leur désignation de PAIR au cours des cinq dernières années. En 2015-2016, le CNM a continué de promouvoir le bénévolat auprès des nouveaux membres et des associés stagiaires et il a poursuivi ses efforts de mobilisation en offrant aux nouveaux membres des possibilités de participer aux activités de l'Association et d'en apprendre davantage sur son fonctionnement.

Voici quelques-unes des principales initiatives ou réalisations du CNM en 2015-2016 :

- élaboration et mise en œuvre d'un Programme de mentorat destiné aux candidats au Programme de qualification des PAIR (PQC). Les candidats intéressés par ce programme de mentorat, lancé à titre de projet pilote en avril 2016, a surpassé le nombre de mentors disponibles;
- présentation, au Bureau du surintendant des faillites et au Comité exécutif de l'ACPIR, des résultats d'un sondage effectué par le CNM auprès des candidats à l'examen oral devant jury sur les modifications qui y ont été apportées au cours des dernières années. Le rapport de sondage et les données connexes ont permis au BSF d'obtenir d'importants commentaires formulés par les nouveaux membres;
- participation au tutoriel de l'ENIC en 2015 pour établir des liens avec les candidats au PQC et promouvoir une participation active au sein de la profession.

Le Comité est parfois à la recherche de membres pour combler des postes vacants. Si vous avez récemment obtenu la désignation de PAIR et que vous êtes intéressé à faire partie du CNM ou à participer aux divers projets de l'ACPIR, veuillez communiquer par courriel avec **Nicholas To** à l'adresse [nicholas.to@ca.gt.com](mailto:nicholas.to@ca.gt.com).

**Gord Boersma, CIRP**  
*Président*



Réception du Comité des nouveaux membres au programme commercial de 2015.



Réception du Comité des nouveaux membres au programme commercial de 2015.

# COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

**\*Colleen Craig, CPA, CA, CIRP**  
**Sheri Lee Aberback, CFE, CIRP**  
**Marla Lee Adams, CPA, CA, CIRP**  
**Gregory S. Gosse, CMA, CIRP**  
**John Haralovich, CPA, CA, CMA, CIRP, CFE**  
**Stanley Hopkins, CPA, CA, CIRP**  
**Karen Horvath, CIRP**  
**Robert D. Johnson, CPA, CA, CIRP**  
**Mario Mainella, CPA, CA, CIRP**  
**Bradley Milne, CIRP**  
**Nancy Snedden, CPA, CA, CIRP**  
**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**  
**\*Présidente**

Le Comité de conduite professionnelle (CCP) joue un rôle essentiel en permettant à l'ACPIR d'imposer et de maintenir son engagement à l'égard du professionnalisme, de la crédibilité et de l'objectivité. Il examine toutes les plaintes déposées en lien avec la conduite des membres et associés de l'Association. Par souci d'équité et de transparence, il est composé d'un représentant de chaque association provinciale.

Le Comité gère toute une gamme de dossiers qui concernent des questions de conduite professionnelle comme, par exemple, des questions d'éthique ou d'honnêteté, de communications (y compris le défaut de répondre à des communications ou de signaler une transaction), de retards déraisonnables, d'affirmations trompeuses, de comportements irrespectueux ou discriminatoires ou encore du défaut de rendre compte de l'argent et actifs sous contrôle de membres, ou de leur mauvaise administration à cet égard.

Le Comité fait aussi enquête sur les plaintes concernant la publicité des membres de l'ACPIR pour s'assurer qu'elle est conforme aux Règles de conduite professionnelle, aux Normes de pratique professionnelle ou aux Règlements de l'ACPIR. Les plaintes relatives aux instructions émises par le Bureau du surintendant des faillites (BSF) ne relèvent pas de sa compétence. Toute plainte se rapportant expressément à ses instructions, notamment l'instruction sur la désignation de syndic et la publicité par les syndics, devrait être soumise directement auprès du BSF.

Au cours de la dernière année, le CCP s'est réuni mensuellement pour s'assurer que les plaintes visant des membres de l'ACPIR étaient traitées rapidement et de façon équitable.

**BC** Le Comité a clos neuf dossiers entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016. Trois dossiers de conduite professionnelle et quatre dossiers relatifs à la publicité étaient toujours ouverts au 31 mars 2016; deux d'entre eux sont en attente de poursuites devant les tribunaux. Le Comité continuera de se réunir mensuellement pour assurer un traitement aussi efficace que possible des plaintes reçues.

**QC**  
**SK**  
**NL**  
**ON**  
**NS**  
**AB**  
**NB**  
**BC**  
**MB**  
**NL** Le Comité a revu et mis à jour les lignes directrices concernant son fonctionnement, lesquelles furent par la suite approuvées par le conseil d'administration en juin 2015. Ces nouvelles lignes directrices expliquent plus efficacement la procédure à suivre pour le traitement des plaintes de façon à ce que le Comité puisse les traiter rapidement, de manière transparente et équitable.

Le Comité a également adopté de nouvelles lignes directrices à l'intention des enquêteurs afin de s'assurer que les procédures d'enquête soient uniformes et que les enquêtes soient effectuées de la façon la plus efficace et équitable possible.

Enfin, le CCP a mis à jour la page Protection du public du site Web de l'ACPIR et mis à la disposition du public un formulaire de plainte officiel permettant ainsi de mieux comprendre le processus de conduite professionnelle de l'Association et de simplifier la procédure de dépôt de plaintes.

Dans le but de souligner l'importance du travail des enquêteurs du Comité, ceux nommés par le CCP sont autorisés à comptabiliser, depuis le 1er avril 2015, les heures consacrées aux enquêtes comme des heures de perfectionnement professionnel obligatoire au titre de la participation active. Tout membre intéressé à devenir enquêteur pour le CCP devrait communiquer avec l'ACPIR à l'adresse [info@cairp.ca](mailto:info@cairp.ca).

Sans les efforts déployés généreusement par ses enquêteurs bénévoles et ses membres, le CCP ne pourrait mener à bien son important travail. Je tiens à remercier les membres de l'ACPIR qui ont volontairement participé aux enquêtes au cours de la dernière année ainsi que les membres du comité pour leur temps et expertise.

**Colleen Craig, CPA, CA, CIRP**  
*Présidente*

# COMITÉ DU PLAN STRATÉGIQUE

\*Chantal Gingras, CIRP

André Bolduc, CPA, CA, CIRP

Paul Casey, CPA, CA, CIRP

Robert (Rob) Hunt, CPA, CA, CIRP

Jennifer McCracken, CIRP

Craig Munro, CPA, CA, CIRP

Mark Yakabuski, BA (Hons.)

\*Présidente

QC

ON

ON

NS

BC

BC

L'ACPIR A SANS TARDÉ MIS SUR PIED LE COMITÉ DU PLAN STRATÉGIQUE CHARGÉ D'EXAMINER DE FAÇON APPROFONDIE LES DÉFIS IMMINENTS QUI ATTENDENT L'ASSOCIATION ET D'ÉTABLIR LES GRANDES PRIORITÉS QU'ELLE DEVRA METTRE DE L'AVANT POUR CONTINUER D'ÊTRE UTILE À SES MEMBRES DANS UN CONTEXTE EN PLEINE ÉVOLUTION.

En juin 2015, dans le cadre d'un examen périodique du Plan stratégique de l'ACPIR, le conseil d'administration a approuvé certaines modifications aux énoncés de mission et de vision de l'Association. Cette mise à jour visait un double objectif : présenter l'ACPIR et ses membres comme les professionnels les plus aptes à aider les particuliers et les entreprises éprouvant des difficultés financières et reformuler son énoncé de mission en adoptant un ton plus dynamique qui reflète mieux le travail proactif de l'ACPIR dans chacun de ses secteurs d'activité.

## Mission :

- Former et appuyer ses membres dans la prestation de services-conseils en insolvabilité, en réorganisation et dans d'autres domaines connexes de manière à inspirer au public le plus haut degré de confiance.
- Préconiser l'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation avec justice, transparence et efficacité partout au Canada.
- Faire la promotion des membres de l'ACPIR comme professionnels de première ligne pour toutes questions touchant l'insolvabilité et la réorganisation et agir comme leur porte-parole.

**Vision :** L'ACPIR et ses membres sont reconnus comme étant les professionnels de première ligne pour fournir des services spécialisés en matière d'insolvabilité et trouver des solutions à l'intention des particuliers et des entreprises en difficultés financières.

**Valeurs :** L'ACPIR et ses membres misent sur le professionnalisme, la confiance et l'objectivité.

Depuis l'adoption de l'actuel Plan stratégique en août 2012, l'ACPIR a réalisé, bien avant l'échéance prévue de 2017, la presque totalité de ses objectifs stratégiques associés aux trois volets de sa mission, à savoir la **formation**, la **défense des intérêts** et la **promotion**.

Voici quelques-unes des réalisations de l'ACPIR depuis l'adoption du Plan stratégique 2012 :

## Formation

- L'ACPIR a poursuivi l'amélioration de son programme de formation de base et ses activités de formation continue. Dernièrement, compte tenu des résultats décevants obtenus par les candidats à l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC), l'ACPIR s'est engagé à appuyer le Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) en mettant sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le PQC.

## Défense des intérêts

- L'ACPIR a amorcé une analyse approfondie de la tarification dans les dossiers d'administration sommaire en vue d'une révision éventuelle de l'actuelle tarification par et en collaboration avec le Bureau du surintendant des faillites (BSF). L'ACPIR a mené une vaste consultation auprès de ses membres afin de recueillir des données lui permettant de mesurer l'augmentation des frais encourus par des syndicats depuis la dernière révision de la tarification en 1998.
- Dans le cadre de l'examen de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), l'ACPIR a présenté à Industrie Canada (maintenant le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique) un mémoire détaillé (137 pages en anglais) sur des questions touchant les consommateurs et les entreprises.
- L'ACPIR a aussi présenté à Industrie Canada (maintenant le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique) un important mémoire portant sur l'examen de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, notamment en ce qui concerne les réorganisations prévues à l'article 192.

## Promotion

- Travaillant en étroite collaboration avec le BSF, l'ACPIR a joué un rôle déterminant dans l'adoption de la nouvelle désignation professionnelle des syndicats. Le nouveau titre de *syndic autorisé en insolvabilité* reflète mieux toute la gamme de services qu'offrent les syndicats aux consommateurs et aux entreprises qui éprouvent des difficultés financières et permet à nos membres syndicats de se démarquer nettement des fournisseurs de services non autorisés.
- Un examen approfondi des Normes de pratique professionnelle de l'ACPIR a été effectué, normes qui n'avaient pas été mises à jour depuis plus de 20 ans. Elles ont été modernisées et simplifiées afin de donner aux professionnels de l'insolvabilité une orientation efficace dans l'application de la gamme d'activités visant les consommateurs et les entreprises. Le public a maintenant accès à ces normes.
- Le site Web de l'ACPIR a été entièrement remanié afin de le rendre plus convivial pour ses membres et pour le grand public en général. Un nouveau programme de communications utilisant plus efficacement l'ensemble des médias a été mis en place permettant ainsi de promouvoir le travail de l'Association et de ses membres auprès du grand public et autres intervenants clés du milieu.

En dépit de ces réalisations, le modèle de financement actuel de l'ACPIR n'est plus viable. L'ACPIR doit s'attaquer à la baisse marquée de ses revenus au cours des dernières années. Cette baisse est en grande partie imputable à une forte diminution du nombre de candidats qui s'inscrivent au PQC.

L'ACPIR a donc sans tarder mis sur pied le Comité du Plan stratégique chargé d'examiner de façon approfondie les défis imminents qui attendent l'Association et d'établir les grandes priorités qu'elle devra mettre de l'avant pour continuer d'être utile à ses membres dans un contexte en pleine évolution. L'ACPIR doit éliminer son déficit structurel et garantir sa situation financière pour l'avenir. Il s'agira d'un élément clé à prendre en compte au cours de l'élaboration de son nouveau Plan stratégique.

Le Comité du Plan stratégique consultera les associations provinciales et différents autres intervenants durant l'été et l'automne 2016 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'ACPIR.

**Chantal Gingras**, CIRP  
Présidente

# GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'EXAMEN DU PQC

**\*David Wood, CIRP**

**Vanessa Allen, CIRP**

**Sidiq (Sid) Ali, PhD CE**

**Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FCIRP**

**Georges Faucher, LL.B, CIRP**

**Jeffrey Price, CIRP**

**Daniel Rozon, CPA, CA, CIRP**

**Jorden Sleeth, CPA, CA, CIRP**

**Mark Yakabuski, BA (Hons.)**

**\*Président**

**BC**

**AB**

**QC**

**QC**

**AB**

**NS**

**ON**

Compte tenu des résultats obtenus ces dernières années par les candidats au Programme de qualification des CIRP/PAIR, en particulier à l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC), l'ACPIR a mis sur pied le Groupe de travail chargé de l'examen du PQC afin d'effectuer un examen approfondi du PQC. Le groupe de travail s'est penché principalement sur les mesures à prendre afin d'assurer la crédibilité de l'ENIC en 2016, de maintenir l'efficacité du programme dans l'avenir et de bien préparer les candidats afin qu'ils réussissent l'ENIC.

Le groupe de travail est composé de membres provenant de diverses régions du pays, qui exercent leurs activités dans différents domaines de l'insolvabilité et dont le nombre d'années d'expérience est varié.

Le groupe de travail s'est réuni régulièrement pour discuter de nombreuses questions dont, mais non limitativement, la structure de l'examen et l'élaboration des questions, les lignes directrices sur la notation, les critères de réussite, les mesures de soutien aux candidats et les heures d'expérience. Le groupe de travail tient à souligner la contribution importante du Comité du PQC jusqu'à ce jour.

Le groupe de travail a présenté son rapport intérimaire au conseil d'administration de l'ACPIR en mars 2016. Étant donné que le comité de l'ENIC devait s'activer pour préparer l'examen national de 2016, le groupe de travail a concentré ses efforts sur l'examen de la dernière année pour les besoins de son rapport intérimaire.

Depuis qu'il a amorcé ses activités, plusieurs mesures importantes ont été prises par le groupe de travail, dont :

- énoncé d'une définition claire de l'expression « professionnel débutant » – le groupe de travail a revu et adapté le profil des compétences en conséquence, afin qu'il réponde aux attentes. Le profil des compétences révisé est affiché sur le site du candidat ainsi que sur le site Web de l'ACPIR;
- clarification des critères de réussite à l'examen que doit respecter le candidat pour démontrer qu'il possède les compétences requises de niveau approprié;
- publication, sur le site du candidat ainsi que sur le site Web de l'ACPIR, des plans des examens du Cours de connaissances fondamentales et celui de l'ENIC;
- publication de trois séries de devoirs pour le Cours de connaissances appliquées – ces devoirs, révisés par le Comité de révision des cours, font le lien entre les évaluations et le profil des compétences; les devoirs concernant les études de cas détaillées de ce cours sont réaménagés en une forme similaire;
- mise en application de la politique du Comité du PQC selon laquelle l'examen du Cours de connaissances fondamentales se tiendra une fois par année seulement (à l'automne) – cette nouvelle politique vise à donner plus de temps aux candidats pour mieux assimiler la matière et acquérir les compétences requises leur permettant de mener à bien le programme;
- mise en application de la politique du Comité du PQC qui limitera à trois, à compter de janvier 2017, le nombre d'essais pour réussir l'ENIC – ainsi, tout candidat qui s'inscrira à l'avenir au programme n'aura droit qu'à trois essais. Tous les candidats actuellement inscrits auront droit à trois essais supplémentaires, quel que soit leur nombre d'essais précédents. Si un candidat ne réussit pas l'examen dans le nombre maximum d'essais permis, il pourra se réinscrire à nouveau au programme.

Ce travail important n'aurait pas été possible sans le dévouement des membres du groupe de travail.

**David Wood, CIRP**

*Président*

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

<b>*Ian Penney, CPA, CA, CIRP</b>	<b>NL</b>
<b>Nathalie Brault, CMA, CIRP</b>	<b>QC</b>
<b>Philip Clarke, CPA, CA, CIRP</b>	<b>NB</b>
<b>Darren M. Crocker, CGA, CIRP</b>	<b>AB</b>
<b>Steve Erwin</b>	<b>ON</b>
<b>Blair Mantin, CMC, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>David Wood, CIRP</b>	<b>BC</b>
<b>Mark Yakabuski, BA (Hons.)</b>	
<b>*Président</b>	

Constitué par le Conseil d'administration de l'ACPIR en octobre 2015, le Groupe de travail sur la sensibilisation du public a pour mandat de considérer la possibilité de réaliser une campagne de sensibilisation du public afin de promouvoir la nouvelle désignation anticipée des syndic et l'importance de leur rôle auprès des personnes aux prises avec des difficultés financières.

Le groupe de travail a été mis sur pied en prévision expresse de l'annonce de la désignation de *syndic autorisé en insolvabilité* en remplacement de celle de « syndic de faillite ». L'ACPIR a travaillé pendant un certain temps avec le BSF dans ce dossier avant l'annonce officielle du 2 décembre 2015.

Au début de 2016, le groupe de travail a procédé à un appel de propositions rigoureux dans le but de retenir les services d'une firme de publicité et de relations publiques pour les besoins d'une telle campagne de sensibilisation. L'objectif était de trouver une firme avec laquelle l'ACPIR pourrait travailler afin de faire savoir que les syndic autorisés en insolvabilité sont les seuls professionnels autorisés aptes à offrir des solutions aux personnes aux prises avec des difficultés financières.

Le groupe de travail est conscient que l'ACPIR doit travailler en collaboration avec divers intervenants s'il veut trouver la façon la plus efficace et la plus économique de mieux faire savoir aux Canadiens vers qui se tourner en cas de problèmes financiers. À l'heure actuelle, le groupe de travail est à identifier et à chiffrer les options possibles en vue de la conception d'une campagne de sensibilisation du public qui aura un impact significatif.

Lorsque le groupe de travail aura complété cette tâche, il sera en mesure de formuler ses recommandations au conseil d'administration.

***Ian Penney, CPA, CA, CIRP***  
*Président*

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION

**\*Virginie Comtois, CPA, CA, CIRP**

**Chantal Gingras, CIRP**

**Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (Hons.),  
D.E.C.D., D.de l'U. (Hons), L.L.D., Ad.E**

**Jim Moses, CIRP**

**David Stewart**

**Peter Wedlake, LL.B, FCIRP**

**Melanie Wengle, LL.B., CIRP**

**Randy West, CPA, CA, CIRP**

**Mark Yakabuski, B.A. (Hons.)**

**\*Présidente**

---

## COMITÉ SPÉCIAL

**André Bolduc, CPA, CA, CIRP**

**Virginie Comtois, CPA, CA, CIRP**

**Chantal Gingras, CIRP**

**Randy West, CPA, CA, CIRP**

**David Wood, CIRP**

Le groupe de travail sur la tarification des dossiers d'administration sommaire a été créé au printemps 2013 par suite d'une réunion des présidents des associations provinciales tenue en février de la même année. Ses membres ont cerné plusieurs facteurs justifiant la nécessité de modifier la règle 128 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité et la demande de hausse tarifaire. Le groupe de travail est convaincu que les syndicats doivent être rémunérés adéquatement compte tenu de leurs responsabilités croissantes et de la hausse de leurs dépenses.

En février 2014, le Comité exécutif de l'ACPIR a présenté au Bureau du surintendant des faillites (BSF) une proposition préliminaire en vue de modifier la tarification. Le BSF a alors répondu que des données supplémentaires et une analyse approfondie étaient nécessaires pour étayer notre dossier. En réponse aux demandes subséquentes de l'ACPIR, le BSF lui a fait parvenir certaines données requises.

Le conseil d'administration a par la suite approuvé la mise sur pied d'un comité spécial. En vertu du plan qui lui avait été présenté, il a été convenu que ce comité recommanderait de retenir les services d'un expert-conseil indépendant pour effectuer une étude solide convaincante qui formerait le fondement de notre demande.

**QC** Ainsi, l'ACPIR a fait appel à l'un des meilleurs statisticiens au pays, M. Ed Weinstein, du Brondesbury Group, pour qu'il effectue une étude détaillée fondée sur les faits. Pour les besoins de cette étude, l'ACPIR a mené un sondage confidentiel auprès des associés directeurs des bureaux de syndicats qui administrent des dossiers d'insolvabilité de consommateur afin de compiler des données détaillées sur les coûts dans tous leurs secteurs d'activité. Elle a également invité tous ses membres à participer à un sondage ayant un double objectif : obtenir de l'information sur les activités et le fonctionnement général des bureaux de syndicats et avoir une meilleure idée de la gestion des ressources humaines au sein de ces bureaux et des défis connexes auxquels ils feraient face en cas de forte augmentation du nombre de dossiers d'insolvabilité de consommateurs.

**ON** Le BSF a également accepté de fournir à M. Weinstein des résumés de grands ensembles de données pour lui permettre d'effectuer une analyse exhaustive. Il a depuis fourni des résumés de données sur les dossiers d'administration sommaire déposés depuis 2000 pour permettre à M. Weinstein d'analyser les données sous-jacentes en toute confidentialité. M. Weinstein procède actuellement à cette analyse et établit des corrélations entre les données du BSF et celles recueillies dans le cadre du sondage auprès de nos membres.

**QC** Le comité spécial croit fermement qu'une analyse détaillée et convaincante est essentielle pour enrichir notre dossier. Nous pourrions par la suite déterminer si nous allons de l'avant avec notre demande d'examen de la tarification dans les dossiers d'administration sommaire et, le cas échéant, établir une façon de procéder.

**ON** Je tiens à remercier les membres de l'ACPIR qui ont participé au sondage. Nous n'aurions pu effectuer notre étude sans leurs commentaires. Merci également aux membres du groupe de travail et du comité spécial pour leur engagement et le temps qu'ils ont généreusement consacré à cette démarche.

**BC** *Virginie Comtois, CPA, CA, CIRP*  
*Présidente*

UNE ANALYSE DÉTAILLÉE ET CONVAINCANTE EST ESSENTIELLE POUR ENRICHIR NOTRE DOSSIER. NOUS POURRONS PAR LA SUITE DÉTERMINER SI NOUS ALLONS DE L'AVANT AVEC NOTRE DEMANDE D'EXAMEN DE LA TARIFICATION DANS LES DOSSIERS D'ADMINISTRATION SOMMAIRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, ÉTABLIR UNE FAÇON DE PROCÉDER.

# COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR (SUITE)

## COMITÉ DES COMMUNICATIONS

*David Wood, CIRP (20 août 2015 - 21 juin 2016)	BC
*Chantal Gingras, CIRP (dès le 21 juin 2016)	QC
Paul Casey, CPA, CA, CIRP	ON
Guylaine Houle, BCL, FCIRP	QC
Francyne Hunter, CIRP	NS
Debora Kwasnicky, CIRP	BC
Mark Yakabuski, BA (Hons.)	
*Président(e)	

## COMITÉ DES PRATIQUES DES ENTREPRISES

*Jonathan Krieger, CPA, CA, CIRP	ON
Stephen Ferguson, CIRP	ON
Joseph Healey, CPA, CA, CIRP	MB
Jodat Fahad Hussain, CIRP	ON
Eugene Migus, CIRP	ON
Emmanuel Phaneuf, CIRP	QC
Wendy Anne Santoro, CIRP	ON
*Président	

## COMITÉ DE DISCIPLINE

*Peter Wedlake, LL.B., FCIRP	NS
Mark Yakabuski, B.A. (Hons.)	
*Président	

## COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

*Ian Schofield, CPA, CA, CIRP, CBV	SK
Chantal Gingras, CIRP	QC
Joseph Healey, CPA, CA, CIRP	MB
Robert (Rob) Hunt, CPA, CA, CIRP	NS
Mark Yakabuski, BA (Hons.)	
*Président	

## COMITÉ DE NOMINATION

*David Wood, CIRP (20 août 2015 - 21 juin 2016)	BC
*Chantal Gingras, CIRP (dès le 21 juin 2016)	QC
Paul Casey, CPA, CA, CIRP	ON
Colleen Craig, CPA, CA, CIRP	BC
Guylaine Houle, BCL., FCIRP	QC
Robert (Rob) Hunt, CPA, CA, CIRP	NS
Mark Yakabuski, BA (Hons.)	
*Président(e)	

## NOMINATION DE L'ACPIR AUPRÈS D'INSOL INTERNATIONAL

- Conseil d'administration  
Paul Casey, CPA, CA, CIRP
- Comité technique d'INSOL 2017  
Paul van Eyk, CPA, CA, CIRP
- Comité de rédaction d'INSOL World  
Allan Nackan, CPA, CA, CIRP
- Comité de fellowship d'INSOL  
Allan Nackan, CPA, CA, CIRP
- Comité directeur universitaire d'INSOL  
Paul Casey, CPA, CA, CIRP
- Comité de supervision du site Web GLOBAL INSOLvency  
Paul Casey, CPA, CA, CIRP
- Comité d'adhésion des petits cabinets de syndics  
William (Bill) Courage, CPA, CA, CFE, FCIRP
- Comité consultatif des anciens présidents  
Garth MacGirr, FCPA, FCA, FCIRP (ret.),  
Robert Sanderson, CPA, CA, FCIRP (ret.)

## ADHÉRENTS À L'ACPIR

ANNÉE D'ADHÉSION					
	2015/16	2014/15	2013/14	2012/13	2011/12
MEMBRES <sup>1</sup>	<b>995</b>	978	954	931	920
ASSOCIÉS STAGIAIRES	<b>354</b>	342	365	422	420
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	<b>24</b>	24	23	23	22
ASSOCIÉS À VIE	<b>181</b>	167	157	175	168
MEMBRES INACTIFS <sup>2</sup>	<b>11</b>	13	13	14	14

1. Comprend les nouveaux membres et les membres pour lesquels le conseil d'administration a approuvé une dispense des droits.
2. Les membres qui n'exercent plus leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité peuvent obtenir le statut de membres inactifs. S'ils ne reprennent pas leurs activités dans un délai de cinq ans, l'ACPIR mettra fin à leur adhésion.

# RAPPORT DU TRÉSORIER

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter les états financiers audités de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016 (l'exercice 2016). Vous trouverez ci-après des commentaires sur ces résultats financiers, la situation financière, l'excédent, les capitaux propres affectés et non affectés, les objectifs financiers pour l'exercice 2017 ainsi que les prévisions à long terme au-delà de 2017.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2016, l'ACPIR continuait de profiter d'une solide assise en termes de liquidités, comprenant des espèces et quasi-espèces de 370 898 \$, auxquels s'ajoutent des placements à long terme de 1 914 577 \$, pour un total de 2 285 475 \$. L'ACPIR continue d'investir ses excédents dans des obligations émises par divers gouvernements provinciaux, dont les échéances s'échelonnent de 2016 à 2024.

Comme mentionné dans le rapport de l'an dernier, la Fondation canadienne de l'insolvabilité (FCI) a été dissoute le 12 novembre 2014. En vertu d'une entente de cession générale, les fonds résiduels de la FCI ont été transférés à l'ACPIR qui s'en servira exclusivement pour financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd-Houlden. Au cours de l'exercice 2016, l'Association a attribué une bourse de recherche de 20 000 \$, ramenant ainsi le passif reporté au bilan à 68 818 \$.

La réduction de 186 598 \$ au titre de la trésorerie et des placements à long terme, par rapport à l'exercice précédent, est principalement attribuable au déficit de 417 515 \$ qui a été compensé par l'augmentation des revenus reportés en raison des montants encaissés d'avance et provenant des droits d'inscription aux forums annuels.

Au 31 mars 2016, le fonds de roulement de l'Association accusait un déficit net de 115 363 \$, soit une diminution de 443 589 \$ par rapport à l'exercice précédent. Ce déficit s'explique en grande partie par le déficit de fonctionnement de l'exercice en cours. Le passif à court terme (dettes et charges à payer) de 225 045 \$ au 31 mars 2016 était inférieur de 67 200 \$ à celui de l'exercice précédent. L'augmentation de 296 619 \$ au titre des revenus perçus d'avance est principalement attribuable aux droits d'inscription aux forums annuels.

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Les produits totaux de l'Association pour l'exercice 2016 se sont élevés à 2 217 061 \$, en baisse de 324 973 \$ par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique en grande partie par une diminution des produits découlant des droits d'inscription aux cours et aux examens du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), à des revenus de placement inférieurs à ceux de l'exercice précédent et à la baisse des droits d'inscription aux cours de formation continue. Le nombre d'associés stagiaires inscrits aux cours et aux examens du PQC a reculé une fois encore en 2016. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années en raison d'une baisse des activités relatives à l'insolvabilité de consommateurs et d'entreprises ainsi que, conséquemment, du nombre de dépôts de dossiers, ce qui a conduit à une réduction du nombre d'inscriptions au PQC et à une augmentation des abandons par des associés stagiaires qui choisissent un autre cheminement professionnel. Les produits de la conférence annuelle et de la formation continue en 2016 ont diminué de 116 102 \$, ou 18,11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'ACPIR n'a pas tenu de séminaire commercial durant l'exercice 2016, ce qui explique en grande partie cette baisse, en plus d'une diminution sensible du nombre de participants aux forums annuels tenus dans certaines villes comparativement à l'exercice précédent.

L'Association a déclaré des charges de 2 634 576 \$ pour l'exercice financier 2016 (comparativement à 2 509 418 \$ pour celui de 2015), soit une augmentation nette de 125 158 \$. Cette hausse s'explique en grande partie par une augmentation des charges attribuables à la conférence annuelle ainsi que de celles associées à la prestation des cours du PQC. En ce qui a trait à la conférence annuelle, les charges ont été plus élevées en raison du site de villégiature choisi en 2015, comparativement à un site urbain pour l'année précédente, ainsi qu'à un nombre de participants supérieur lors de celle de 2015. L'augmentation des charges au titre du PQC s'explique par la hausse des charges associées au tutoriel et à l'ENIC par suite d'un déménagement du centre de notation de l'ENIC.

Dans l'ensemble, les coûts d'administration pour l'exercice 2016 sont demeurés similaires à ceux de l'exercice précédent, car l'ACPIR a encore une fois encouragé les comités et les groupes de travail à tenir des réunions par téléconférence, réduisant ainsi les frais de déplacement et de location de locaux. Les honoraires des auditeurs, des conseillers juridiques

et des consultants ont diminué de 52 027 \$ en 2016. Les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 59 413 \$ en 2016 en raison du paiement d'une année complète de salaire aux nouveaux employés embauchés au milieu de l'exercice 2015.

## **COMPARAISON AVEC LE BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2016**

L'Association avait initialement prévu un déficit de 885 922 \$ pour l'exercice 2016, principalement en raison d'une augmentation attendue des coûts de développement du PQC et du coût de certaines activités de communication et des comités. Toutefois, le report de certains de ces coûts a fait en sorte que le déficit a été moindre que prévu, compte tenu qu'une partie de ceux-ci pourraient être engagés dans l'exercice financier 2017 ou ultérieurement.

## **CAPITAUX PROPRES AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS**

En 2016, le Comité des finances a réexaminé les composantes financières de la réserve générale en se fondant sur une analyse des tendances historiques et les objectifs stratégiques futurs de l'Association. À la lumière de cette analyse, le Comité des finances a recommandé au conseil d'administration de constituer une réserve générale pour éventualités afin de donner à l'Association le temps nécessaire pour réagir aux tendances financières ou autres susceptibles d'affecter la capacité à long terme de l'Association à réaliser ses objectifs stratégiques. La réserve, actuellement établie à 1,2 million de dollars, équivaut approximativement aux dépenses fixes de l'Association pour une période de neuf mois.

Des fonds de 926 500 \$, originalement affectés à la mise à jour et au renouvellement du contenu des cours du PQC, ont été réaffectés à cette réserve générale pour éventualités. La pertinence de cette réserve fera partie du processus budgétaire annuel.

Par conséquent, le solde des capitaux propres non affectés au 31 mars 2016 s'établissait à 526 588 \$.

## **OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2017 ET LES EXERCICES SUIVANTS**

Le 4 février 2016, le Comité des finances a présenté au conseil d'administration le budget pour l'exercice financier de l'ACPIR se terminant le 31 mars 2017. Le budget approuvé par le conseil d'administration prévoit un excédent des charges sur les produits pour l'exercice financier 2017.

Le budget de l'exercice 2017 s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- une légère baisse du nombre de membres et d'associés, en conformité avec le profil démographique des membres de l'Association;
- une augmentation des droits d'adhésion pour les différentes catégories de membres et d'associés, des droits de demande et des droits d'inscription aux cours, conformément aux augmentations approuvées par le conseil d'administration et déjà communiquées aux membres;
- des charges correspondant au niveau de celles de l'exercice financier 2016, en tenant compte de l'inflation pour certaines catégories de dépenses;
- une réserve pour les frais prévus associés à l'engagement d'experts-conseils aux fins de la planification stratégique et de la préparation d'un rapport sur les initiatives éventuelles de promotion de l'image de marque pour la nouvelle désignation de *syndic autorisé en insolvabilité*.

Le Comité des finances a constaté que l'ACPIR accuse un déficit structurel attribuable au profil démographique de ses membres et que le niveau de service actuel n'est pas viable à long terme compte tenu de son modèle de financement. Heureusement, au cours des dernières années, l'Association s'est assurée d'une bonne position de ses liquidités, ce qui permettra au conseil d'administration de mettre en œuvre des changements à l'issue de la consultation de ses membres et en collaboration avec le Comité du plan stratégique. Par conséquent, le conseil d'administration a approuvé le déficit budgétaire prévu pour l'exercice financier 2017 et s'est fixé comme objectif de prendre les mesures appropriées pour équilibrer à court terme son budget de fonctionnement.

Le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR sont reconnaissants du soutien des membres durant cette période et ils ne manqueront pas de vous faire rapport lorsque le Comité du plan stratégique aura terminé son processus.

**Craig Munro**, CPA, CA, CIRP  
Trésorier

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY  
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

**HILBORN**LLP

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

**la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals /  
l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Toronto (Ontario)  
Le 23 juin 2016

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Situation financière**

Au 31 mars	2016 \$	2015 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	370 898	585 257
Créances diverses	20 368	17 390
Charges payées d'avance	88 511	91 300
	<u>479 777</u>	<u>693 947</u>
Placements (note 3)	1 914 577	1 886 816
Immobilisations corporelles (note 4)	84 378	102 717
Immobilisations incorporelles (note 5)	1 151	14 274
	<u>2 000 106</u>	<u>2 003 807</u>
	<u><b>2 479 883</b></u>	<u><b>2 697 754</b></u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 6)	225 045	292 245
Produits reçus d'avance	370 095	73 476
	<u>595 140</u>	<u>365 721</u>
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	68 818	88 818
Incitatifs à la location reportés (note 8)	13 845	23 620
	<u>82 663</u>	<u>112 438</u>
	<u><b>677 803</b></u>	<u><b>478 159</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	75 492	99 867
Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	1 200 000	926 500
Non affecté	526 588	1 193 228
	<u>1 802 080</u>	<u>2 219 595</u>
	<u><b>2 479 883</b></u>	<u><b>2 697 754</b></u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



*Chantal Gingras, PAIR  
Professionnelle agréée de l'insolvabilité et de  
la réorganisation  
Présidente du conseil par intérim*



*Craig Munro, CPA, CA, PAIR  
Professionnel agréé de l'insolvabilité et de  
la réorganisation  
Trésorier*

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Résultats**

Exercice clos le 31 mars	2016 \$	2015 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations des membres	1 029 550	1 030 200
Droits d'inscription à la conférence annuelle et parrainage	245 873	253 905
Frais de cours et d'examen du PQC	597 344	691 591
Frais des séminaires de formation continue et parrainage	279 250	387 320
Produits financiers (note 10)	34 456	169 143
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	20 000	-
Autres	10 588	9 875
	<b>2 217 061</b>	<b>2 542 034</b>
<b>Charges</b>		
Administration (voir tableau)	1 848 350	1 833 213
Conférence annuelle	271 038	209 596
Cours et examens du PQC	299 338	249 056
Formation continue	195 850	217 553
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	20 000	-
	<b>2 634 576</b>	<b>2 509 418</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	<b>(417 515)</b>	<b>32 616</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9) \$	Non affecté \$	2016 Total \$
Solde, au début de l'exercice	99 867	926 500	1 193 228	<b>2 219 595</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(49 082)	-	(368 433)	<b>(417 515)</b>
Achat d'immobilisations corporelles	24 707	-	(24 707)	-
Virement entre fonds (note 9)	-	273 500	(273 500)	-
Solde, à la fin de l'exercice	<b>75 492</b>	<b>1 200 000</b>	<b>526 588</b>	<b>1 802 080</b>

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9) \$	Non affecté \$	2015 Total \$
Solde, au début de l'exercice	151 717	1 000 000	1 035 262	2 186 979
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(63 847)	-	96 463	32 616
Achat d'immobilisations corporelles	11 997	-	(11 997)	-
Virement entre fonds (note 9)	-	(73 500)	73 500	-
Solde, à la fin de l'exercice	<b>99 867</b>	<b>926 500</b>	<b>1 193 228</b>	<b>2 219 595</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	<b>(417 515)</b>	32 616
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>43 046</b>	41 230
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>13 123</b>	29 704
Intérêts capitalisés sur placements	<b>(57 956)</b>	(48 730)
(Profit latent) perte latente sur la juste valeur des placements	<b>30 195</b>	(105 064)
Amortissement des incitatifs à la location reportés	<b>(9 775)</b>	(9 775)
	<b>(398 882)</b>	(60 019)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des créances diverses	<b>(2 978)</b>	(8 735)
Diminution des charges payées d'avance	<b>2 789</b>	964
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	<b>(67 200)</b>	36 067
Augmentation (diminution) des produits reçus d'avance	<b>296 619</b>	(86 379)
Augmentation (diminution) de la réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden	<b>(20 000)</b>	88 818
	<b>(189 652)</b>	(29 284)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<b>(24 707)</b>	(11 997)
Achat de placements	-	(500 000)
	<b>(24 707)</b>	(511 997)
Variation nette de la trésorerie	<b>(214 359)</b>	(541 281)
Trésorerie, au début de l'exercice	<b>585 257</b>	1 126 538
Trésorerie, à la fin de l'exercice	<b>370 898</b>	585 257

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Tableau des frais d'administration**

Exercice clos le 31 mars	2016 \$	2015 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	43 046	41 230
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 123	29 704
Frais d'audit, d'avocats et de consultation	58 473	110 500
Comités	227 037	200 439
Insol International	65 196	51 605
Communications	183 296	215 999
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers	179 062	170 131
Loyer (note 8)	128 342	122 243
Salaires et charges sociales	950 775	891 362
	<b>1 848 350</b>	<b>1 833 213</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

---

## Notes complémentaires

---

31 mars 2016

### Nature et description de l'organisation

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (l'«Association») a été constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation («PAIR») et maintien des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif, comme décrit à l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et, en conséquence, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

### 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

#### (a) Comptabilisation des produits

##### Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec l'exercice de l'Association, lequel s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les cotisations des membres reçues avant l'année de cotisation à laquelle elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

##### Conférence annuelle

Les produits tirés de la conférence annuelle sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence est tenue.

##### Parrainage

Les produits du parrainage d'événements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de parrainage reçus avant l'exercice au cours duquel l'événement a lieu sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

##### Frais des séminaires, frais de cours et d'examen

Les produits des séminaires de formation continue, des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP (PAIR) («PQC») sont comptabilisés dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen reçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(a) **Comptabilisation des produits (suite)**

**Produits financiers**

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie et les placements, les profits et pertes réalisés sur la vente de placements et les profits et pertes latents sur la juste valeur des placements.

Les produits sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Apports**

L'Association comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés sont reportés et comptabilisés en produits de l'exercice où sont engagées les charges connexes.

(b) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location reçus comprennent les avantages au titre de la réduction du loyer et d'autres incitatifs à la location reçus en espèces.

Les incitatifs à la location obtenus en rapport avec les baux originaux sont amortis linéairement en résultat sur la durée du bail original. Les incitatifs obtenus en rapport avec des baux renégociés sont amortis linéairement en résultat sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(c) **Actif net investi en immobilisations corporelles et incorporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles et incorporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs à la location reportés utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(d) Instruments financiers**

**(i) Évaluation des actifs et passifs financiers**

L'Association mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de la période où elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à l'exception des coûts relatifs à des instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement. Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la cession de placements sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les créances diverses.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les dettes et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(d) Instruments financiers (suite)**

**(ii) Perte de valeur**

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, mais sans excéder le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans la période où la reprise a lieu.

**(e) Placements**

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(f) **Immobilisations corporelles**

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation corporelle est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(g) **Immobilisations incorporelles**

Les coûts des immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'immobilisation en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à un taux visant à éteindre le coût des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile estimative. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Logiciels d'application de bases de données 5 ans, méthode de l'amortissement linéaire

Une immobilisation incorporelle est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation incorporelle est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation incorporelle augmente ultérieurement.

(h) **Apports sous forme de services**

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2016

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(i) Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées continuellement et des ajustements sont comptabilisés dans l'exercice de révision des estimations et dans tout exercice ultérieur touché.

**2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers**

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels cette dernière peut être exposée sont les suivants :

Instruments financiers	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Créances diverses	X				
Placements	X			X	
Dettes et charges à payer		X			

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

**2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

**Risque de crédit**

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie	370 898	585 257
Créances diverses	20 368	17 390
Placements	1 914 577	1 886 816
	<u>2 305 843</u>	<u>2 489 463</u>

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles. La politique permet les placements dans des titres de créance cotés AA ou plus par DBRS et émis ou garantis par le gouvernement du Canada, un gouvernement provincial ou une banque canadienne de l'annexe I. De plus, la politique limite le montant des placements individuels à 300 000 \$.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement et à ses activités d'investissement et de financement prévues, et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

**Risque de marché**

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2016

**2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

**Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie et sur ses placements à revenu fixe.

La trésorerie de l'Association comprend des montants déposés auprès d'une institution financière et portant intérêt aux taux du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt du marché pour la trésorerie et les placements n'ont pas d'incidence importante sur les résultats des activités de l'Association.

L'Association n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

**Variation des risques**

L'exposition de l'Association aux risques n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2016

**3. Placements**

	<b>Quantité</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$	\$
Province d'Ontario – 4,29 % - échéance 06/02/16	65 874	65 795	65 242
La Banque de Nouvelle-Écosse – 2,10 % - échéance 12/10/2017	532 166	513 795	503 193
Province d'Ontario – 4,42 % - échéance 11/03/19	387 319	366 133	362 066
Province de Québec – 4,38 % - échéance 06/01/21	418 089	382 175	375 820
Province de Saskatchewan – 2,86 % - échéance 05/30/22	325 393	288 265	285 662
Province de Colombie-Britannique – 3,33 % - échéance 08/23/24	365 390	298 414	294 833
		<u>1 914 577</u>	<u>1 886 816</u>

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>Coût</b>	<b>Amortis- sement cumulé</b>	<b>2016 Montant net</b>
	\$	\$	\$
Matériel informatique	127 639	94 073	33 566
Mobilier et agencements	68 643	58 816	9 827
Améliorations locatives	299 787	258 802	40 985
	<u>496 069</u>	<u>411 691</u>	<u>84 378</u>

	<b>Coût</b>	<b>Amortis- sement cumulé</b>	<b>2015 Montant net</b>
	\$	\$	\$
Matériel informatique	102 932	86 431	16 501
Mobilier et agencements	68 643	52 343	16 300
Améliorations locatives	299 787	229 871	69 916
	<u>471 362</u>	<u>368 645</u>	<u>102 717</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2016

**5. Immobilisations incorporelles**

	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	2016 Montant net \$
Logiciels d'application de bases de données	177 329	176 178	1 151

	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	2015 Montant net \$
Logiciels d'application de bases de données	177 329	163 055	14 274

**6. Dettes et charges à payer**

	2016 \$	2015 \$
Fournisseurs et charges à payer	159 789	234 590
Dépôt de garantie	50 000	50 000
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	10 000	-
Sommes à remettre à l'État	5 256	7 655
	<u>225 045</u>	<u>292 245</u>

**7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden**

	2016 \$	2015 \$
Solde, au début de l'exercice	88 818	-
Sommes reçues	-	88 818
Bourses octroyées	(20 000)	-
Solde, à la fin de l'exercice	<u>68 818</u>	<u>88 818</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la «FCI») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu la somme de 88 818 \$ à la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Au cours de l'exercice, l'Association a octroyé une bourse de 20 000 \$, dont une tranche de 10 000 \$ a été versée immédiatement au bénéficiaire. Le second versement de 10 000 \$ est comptabilisé à titre de bourse à payer (note 6) et sera payé lorsque le bénéficiaire aura rempli les critères d'admissibilité à la bourse.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2016

**8. Incitatifs à la location reportés**

	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	2016 Montant net \$
Autres incitatifs à la location	73 820	63 783	10 037
Réductions de loyer	28 000	24 192	3 808
	<u>101 820</u>	<u>87 975</u>	<u>13 845</u>

	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	2015 Montant net \$
Autres incitatifs à la location	73 820	56 696	17 124
Réductions de loyer	28 000	21 504	6 496
	<u>101 820</u>	<u>78 200</u>	<u>23 620</u>

En vertu d'un bail pour ses locaux de bureau qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'Association a reçu des incitatifs à la location totalisant 101 820 \$ et qui sont constitués de réductions de loyer de 28 000 \$ et d'autres incitatifs à la location de 73 820 \$.

Au cours de l'exercice, l'amortissement des incitatifs à la location d'un montant de 9 775 \$ (2015 – 9 775 \$) a été porté au crédit du loyer.

**9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne**

Sur la directive du conseil, une réserve générale pour éventualités a été constituée le 31 mars 2016 pour permettre à l'Association de réagir à des tendances financières ou autres qui pourraient influencer sur sa capacité à long terme d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le montant de la réserve a été fixé initialement à 1 200 000 \$, somme qui représente les charges fixes de l'Association pour une période d'environ neuf mois.

Des fonds de 926 500 \$, qui étaient auparavant grevés d'une affectation interne en vue de la mise à jour et du remplacement du contenu des cours du PQC, ont été réaffectés à la réserve générale pour éventualités.

La suffisance de la réserve pour éventualités sera examinée dans le cadre du processus budgétaire annuel.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2016

10. **Produits financiers**

	2016 \$	2015 \$
Intérêts sur trésorerie	6 695	15 349
Intérêts sur placements	57 956	48 730
Profit (perte) latent(e) sur la juste valeur des placements	(30 195)	105 064
	<u>34 456</u>	<u>169 143</u>

11. **Engagement**

L'Association s'est engagée à louer ses locaux de bureau jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2017	137 896
2018	148 661
2019	156 351
2020	156 351
2021	156 351
Par la suite	<u>1 021 707</u>
	<u>1 777 317</u>

# HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.



**ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**  
CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS

277, rue Wellington ouest / Wellington Street West  
Toronto, ON M5V 3H2

**Suivez-nous**



[www.cairp.ca/fr](http://www.cairp.ca/fr)